

COMMUNAUTES DE COMMUNES DU TOURNUGEOIS ET DU MACONNAIS VAL DE SAÔNE



**[DIAGNOSTIC/ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT_ NOVEMBRE
2016] DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN**

URBICAND/SOBERCO ENVIRONNEMENT/BLEZAT CONSULTING

Contenu

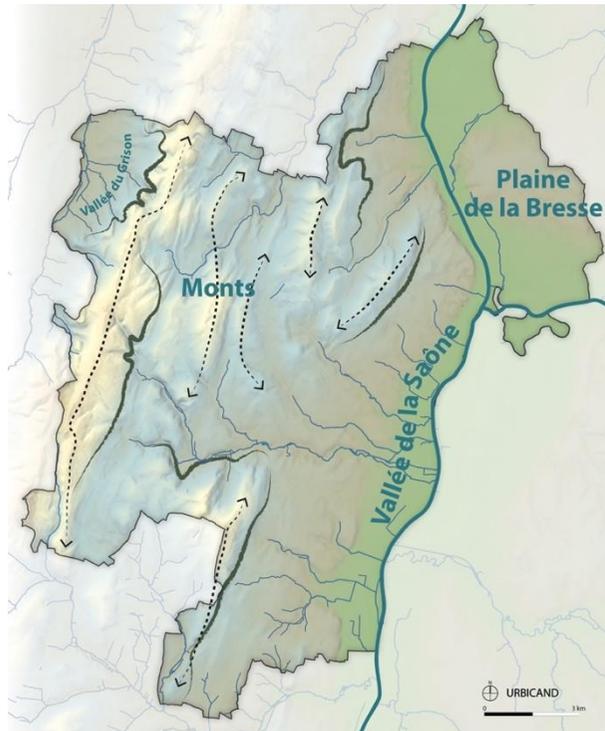
1	Les paysages	2	3.3	Une forte sensibilité paysagère des silhouettes de villages et de bourgs	21
1.1	Des paysages diversifiés, source d'attractivité	2	3.4	L'analyse urbaine des villages et des bourgs	22
1.1.1	Trois principales entités paysagères	2	3.4.1	Des formes urbaines géographiquement différenciées	22
1.1.2	Une diversité de sous-entités paysagères perceptibles localement	3	3.4.2	Des typo-morphologies urbaines	23
1.2	Les paysages perçus	8	3.4.3	Typologie et caractéristiques des espaces publics	26
1.3	Tendances et évolution des paysages	9	3.4.4	Tournus	28
1.3.1	Les Monts du mâconnais et du tournugeois	9	3.4.5	Zoom sur les fonctionnalités urbaines et paysagères des principales polarités urbaines du territoire	33
1.3.2	Le Bas mâconnais et les Hautes terrasses du Val de Saône	11	3.5	Tendances et évolutions	34
1.3.3	Tournus et Lacrost.....	12	3.5.1	Une artificialisation des sols en progression sur tout le territoire	34
2	Des villages et des bourgs de caractère	13	3.5.2	Une urbanisation orientée par la vigne	38
2.3	Un patrimoine remarquable.....	13	3.5.3	Des paysages impactés.....	39
2.4	Une architecture spécifique	14	3.5.4	Banalisation du langage architectural et urbain	42
2.5	Un petit patrimoine vecteur d'identité	16	3.5.5	Un cadre de vie et des fonctionnalités urbaines remis en question	44
3	Les espaces urbanisés.....	17	3.5.6	Tournus : des questions pour l'avenir	45
3.1	La trame urbaine historique	17	4	Synthèse	53
3.1.1	Des villages et des bourgs liés aux ressources naturelles et aux reliefs	17			
3.1.2	Un principe de co-visibilité des noyaux d'habitation	18			
3.2	Modes d'implantation diversifiés	19			
3.2.1	Villages et bourgs de fond de vallée	19			
3.2.2	Villages et bourgs en balcon ou en éperon	19			
3.2.3	Villages et bourgs adossés à une colline ou un coteau	20			

1 LES PAYSAGES

1.1 Des paysages diversifiés, source d'attractivité

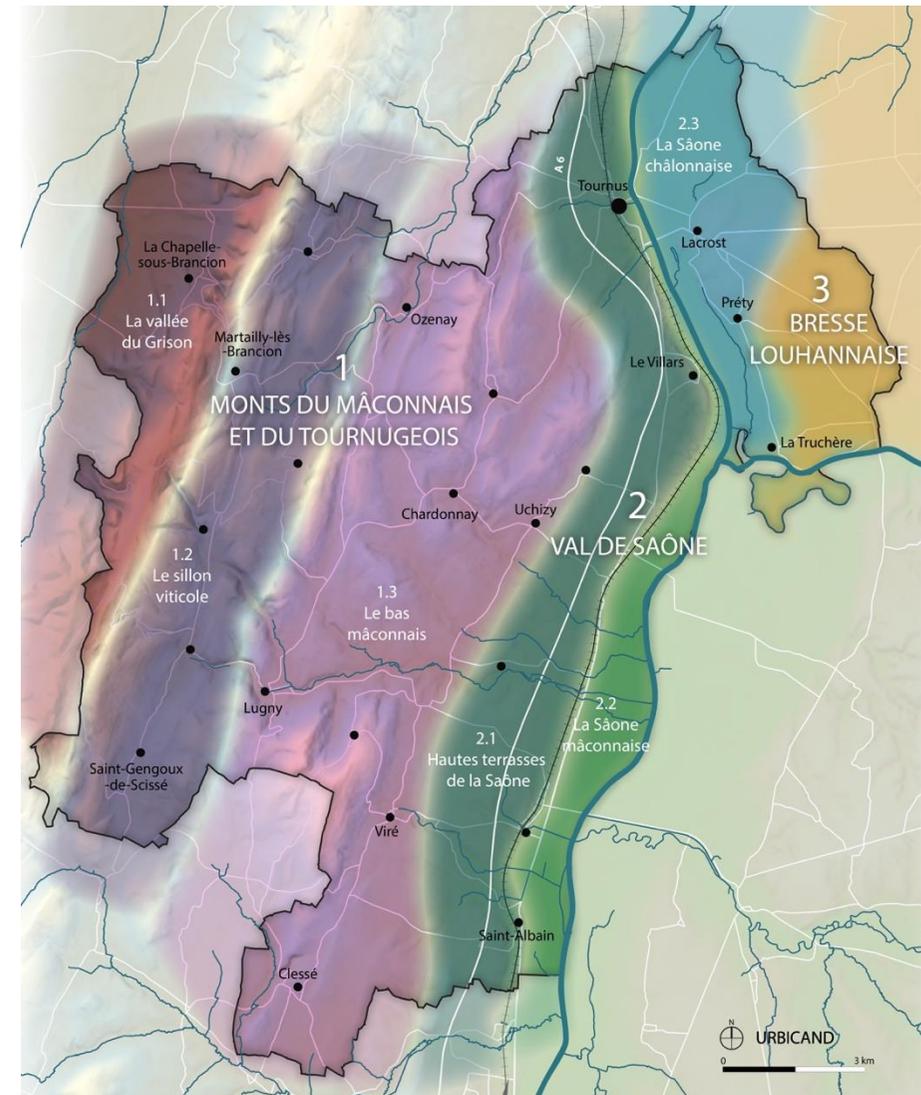
1.1.1 Trois principales entités paysagères

L'armature paysagère du territoire est étroitement liée aux reliefs. Ceux-ci sont structurés à l'Ouest par une série de chaînons parallèles (les Monts), et à l'Est par le passage de la Saône, qui marque une transition géographique avec la plaine de la Bresse.



Carte simplifiée des reliefs.

Ainsi, trois entités paysagères se dégagent du territoire avec d'Ouest en Est : les Monts du mâconnais et du tournugeois (1), le Val de Saône (2) et la Bresse Louhannaise (3).



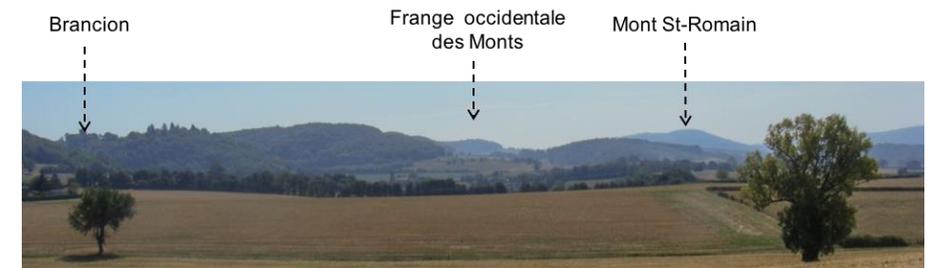
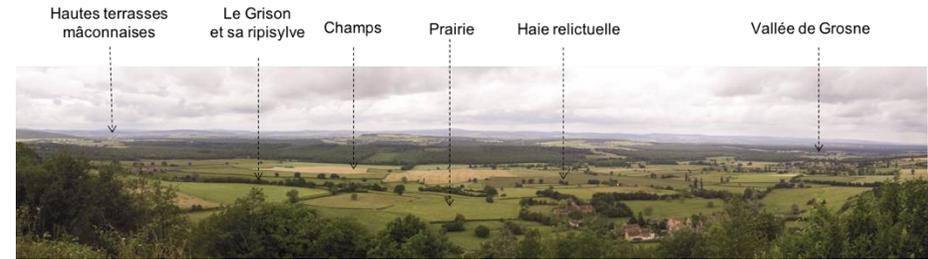
1.1.2 Une diversité de sous-entités paysagères perceptibles localement

Les Monts du mâconnais et du tournugeois

Les côtes calcaires du mâconnais et du tournugeois forment une série de chaînons structurés du Nord au Sud par des vallées ouvertes qui viennent découper ce relief nerveux. D'une grande diversité, les paysages se caractérisent par une organisation étagée des terroirs et des ambiances paysagères très distinctes selon les secteurs avec notamment à l'Est, l'échappée bocagère de la vallée du Grison (1.1), au cœur les paysages ensoleillés et ouverts du sillon viticole (1.2) et à l'extrémité ouest, les paysages accidentés et ouverts du Bas mâconnais (1.3).

- **La vallée du Grison : une échappée bocagère**

La vallée du Grison est située sur la frange occidentale des Monts. Perceptible depuis le belvédère de Brancion, cette vallée marque une zone de transition géographique et paysagère avec la vallée de la Grosne. Ses paysages ouverts contrastent avec l'ambiance montagnarde des Monts. Façonné par le passage d'un petit cours d'eau (le Grison affluent de la Grosne), les paysages de cette vallée sont marqués par une forte présence de bocages et de prairies. Depuis le fond de vallée, les vues sont encadrées par les lignes de crêtes des Monts du mâconnais et du tournugeois (avec une vue du Mont St-Romain) et la colline boisée de la forêt de la Chapaize. A noter, enfin, le caractère patrimonial de cette vallée, qui accueille le village remarquable de la Chapelle-sous-Brancion.



Silhouette remarquable de la Chapelle-sous-Brancion



La Chapelle-sous-Brancion au pied de l'éperon de Brancion

• **Le Sillon viticole : un système de vallées évasées et ensoleillées**

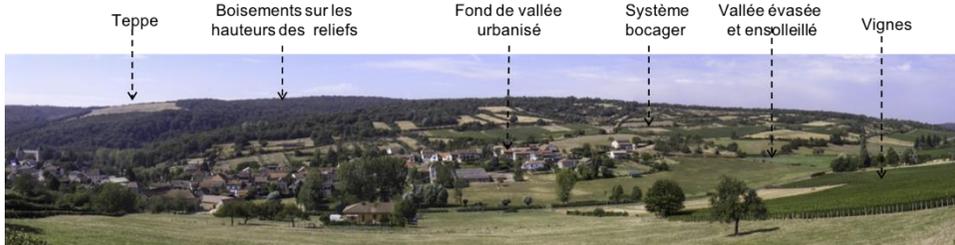
Le sillon viticole est constitué d'un ensemble de vallées creusant un sillon parallèle aux lignes de relief des Monts. Ce sillon est organisé autour d'une vallée principale (vallée urbanisée et viticole de St-Gengoux-de-Scissé) structurée le long de la D 82.

Dans cette vallée aux pentes évasées et ensoleillées la vigne domine et s'invite de part et d'autre des versants. Les lignes de crêtes sont généralement envahies par les forêts, dont les lisières se buttent aux parcelles viticoles (absence de transition).



Sillon viticole au niveau de St-Gengoux-de-Scissé

Absence de transition entre la forêt et les vignes



Cruzille

A Cruzilles, néanmoins, persiste une structure bocagère entre les espaces forestiers, les coteaux viticoles et le village. Sur les hauteurs persiste également une teppe (prairie autrefois pâturée à faible valeur agronomique présentant néanmoins une valeur écologique forte).

A l'écart de la vallée urbanisée et viticole de St-Gengoux-de-Scissé, les vallées de Royer et de Grevilly forment des petits vallons isolés. La vigne est moins présente dans le paysage et laisse place à une alternance de paysages agricoles (prairies, cultures, boisements, vignes). Généralement implantés en balcon sur la vallée (versant Sud et Est), les villages dominent et contrôlent visuellement ces petits terroirs agricoles.



Des vallées parallèles aux lignes de reliefs



Royer



Patchwork paysager (Grevilly)

- **Le Bas mâconnais**

Situé au cœur des monts, le Bas mâconnais forme un ensemble de monts et de vallées délimitées par le passage de cours d'eau perpendiculaires aux reliefs (la Bourbonne, l'Ail, ruisseau des grands près). Dans sa partie occidentale, le Bas mâconnais offre des paysages complexes aux ambiances intimes, marquées par une succession de cols et de vallons. Ainsi, on distingue les vallées isolées et étroites de Plottes, de Burgy et de l'Ail (aux ambiances boisées), de la vallée de la Bourbonne (au profil plus évasé avec une forte présence de la vigne).



Vue du Bas mâconnais depuis Burgy



Vallée de Burgy



Vallée de Plottes

Entre Gratay et Chardonnay (D163) un plateau agricole se démarque dans le paysage et offre un espace de respiration.



Chardonnay



Plateau agricole sur la D163

Sur sa frange Est, à la limite de Lugny, d'Uchizy, de Viré et de Clessé, le Bas mâconnais forme une terrasse viticole en balcon sur le Val de Saône et la Bresse.



Viré : une échappée visuelle sur le Val de Saône et la Bresse



Farges-lès-Mâcon en balcon sur le Val de Saône et la Bresse



Eglise de Quintaine en promontoire sur les coteaux viticoles (Clessé)

Le Val de Saône

Formé par le passage de la Saône, cette entité longe les plis calcaires des Monts du tournugeois et du mâconnais et forme un couloir de circulation (Nord/Sud) dans une ligne parallèle à l'autoroute A6 et à la voie ferrée. Le Val de Saône peut être décomposé en trois principales sous-entité paysagères, soit : les hautes terrasses de la Saône (2.1), la Saône mâconnaise (2.2) et la Saône châlonnaise (2.3).

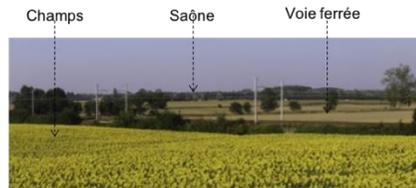


- **Les hautes terrasses de la Saône**

Les hautes terrasses de la Saône prolongent les terrasses viticoles du Bas mâconnais. Dans cette partie du territoire marquée par le passage de l'autoroute A6 et de la voie ferrée, les vignes disparaissent pour laisser place aux grandes cultures. Afin de se prémunir des risques d'inondation les villages et les bourgs se sont implantés en éperon le long de la côtière formée par le passage de la Saône. De cette manière, ils se situent à la charnière entre leur terroir agricole et le fond de vallée de la Saône.



Le Villars en éperon sur la Saône



Saint-Albain



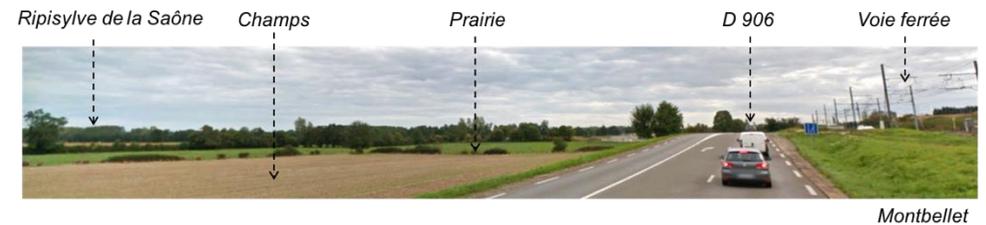
Paysage agricole à la sortie de la commune de Plottes en direction de Tournus



Paysage agricole à la sortie de Viré (le Mollard)

- **La Saône mâconnaise (rive droite) : une plaine alluviale formant un couloir agricole étroit**

En contrebas des hautes terrasses, la Saône mâconnaise forme un couloir de circulation enserré entre la plaine alluviale de la Saône et les infrastructures de transport (D906 et voie ferrée). Depuis la D906, les paysages sont marqués la polyculture et une présence discrète de la Saône, dont la ripisylve forme un cordon boisé. De manière séquencée, on croise également des bourgs et des hameaux (Tournus, Saint-Albain, Fleurville, St-Oyen) le long de cet axe de communication majeur.



Montbellel

Lorsque l'on s'approche des bords de Saône, on découvre le lien historique qu'entretenaient les villages à ce cours d'eau, avec notamment la présence de petits ports ou de pont (ponts de Fleurville). En lien direct avec ce milieu humide, des peupleraies, ou des zones humides (Lône d'Uchizy) sont également perceptibles. A partir du Villars, la rive droite de la Saône se rétrécit pour ne former qu'une côtière.



Port de Farge-lès-Macon



Pont de Fleurville



Peupleraie en bord de Saône (Uchizy)



Lône d'Uchizy

- **La Saône chalonaise (rive gauche)**

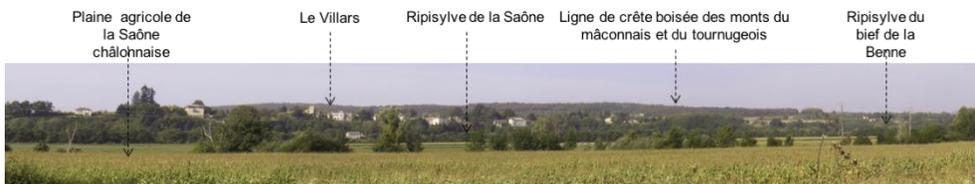
La plaine alluviale de la Saône s'élargit sur sa rive gauche et forme une vallée semi-ouverte caractérisée par un fond plat à grande prairie inondable. Entrecoupée de peupleraies, de cultures et de bosquets, cette vallée arborée laisse découvrir la Saône par intermittence. Sa limite Sud est marquée par le passage de la Seille. La zone de confluence entre la Seille et la Saône forme une zone humide de grande qualité (réserve de biodiversité). Si les villages de Lacrost et de Préty ont préféré s'implanter en hauteur sur les versants de la Saône, Tournus et la Truchère sont directement accrochés à la Saône et à la Seille. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble de ces bourgs entretiennent des vues réciproques d'une rive à l'autre de la Saône. Enfin, si une influence bressane est déjà perceptible dans les formes architecturales urbaines des villages de la rive gauche, leur relation étroite au Val de Saône les connectent naturellement à cette entité paysagère.



Tournus et la Truchère au bord de l'eau



Etang de Préty connecté à la plaine alluviale de la Saône



La Saône chalonaise : une vallée semi-ouverte caractérisé par un fond plat à grande prairie inondable (Le Villars vu depuis Préty)



Zone humide à la confluence entre la Seille et de la Saône (La Truchère)

La Bresse Louhannaise

La Bresse louhannaise concerne l'extrémité orientale du territoire. Elle est délimitée au Sud par le passage de la Seille. A la sortie de Lacrost, de Préty et de la Truchère, on découvre de grands espaces agricoles et forestiers (Bois de Fouget). Les sols humides et imperméables (forte présence d'argiles et de marnes), expliquent la présence d'étangs dans les forêts et d'une végétation liée aux milieux humides (peupleraie, haies relictuelles de saules têtards).



Sortie de Lacrost (zone de transition paysagère)



Plaine agricole de la Bresse à la sortie de Préty.

1.2 Les paysages perçus

Riche de leur grande diversité, les paysages du mâconnais et du tournugeois contribuent largement à la qualité et à l'attractivité du territoire. De près ou de loin, les perceptions sont nombreuses et offrent des points de vues remarquables sur les paysages. Elles varient entre les paysages ouverts du Val de Saône, de la Bresse, de la vallée du Grison, et des terrasses viticoles du Bas mâconnais, et les paysages intimes et resserrés des Monts. Les vues sur les silhouettes des villages et les finages agricoles sont nombreuses et agrémentent les paysages. Au coeur des monts, les paysages sont marqués par une succession de cols et de vallons.



Silhouette de Martailly-les-Brancion (1) et de Royer (2) - Effet de seuil ou de col à Martailly-lès-Brancion (3)

Depuis le Val de Saône, les monts forment un front visuel et dessinent une silhouette séquencée de la côte. La vallée du Grison offre à la fois une ouverture sur la côte châlonnaise à l'Ouest et de beaux points de vue sur l'éperon de Brancion et le Mont St-Romain.



Vues de Tournus depuis Lacrost (1) - Vue depuis Nogent, hameau de la Chapelle-sous-Brancion (2).

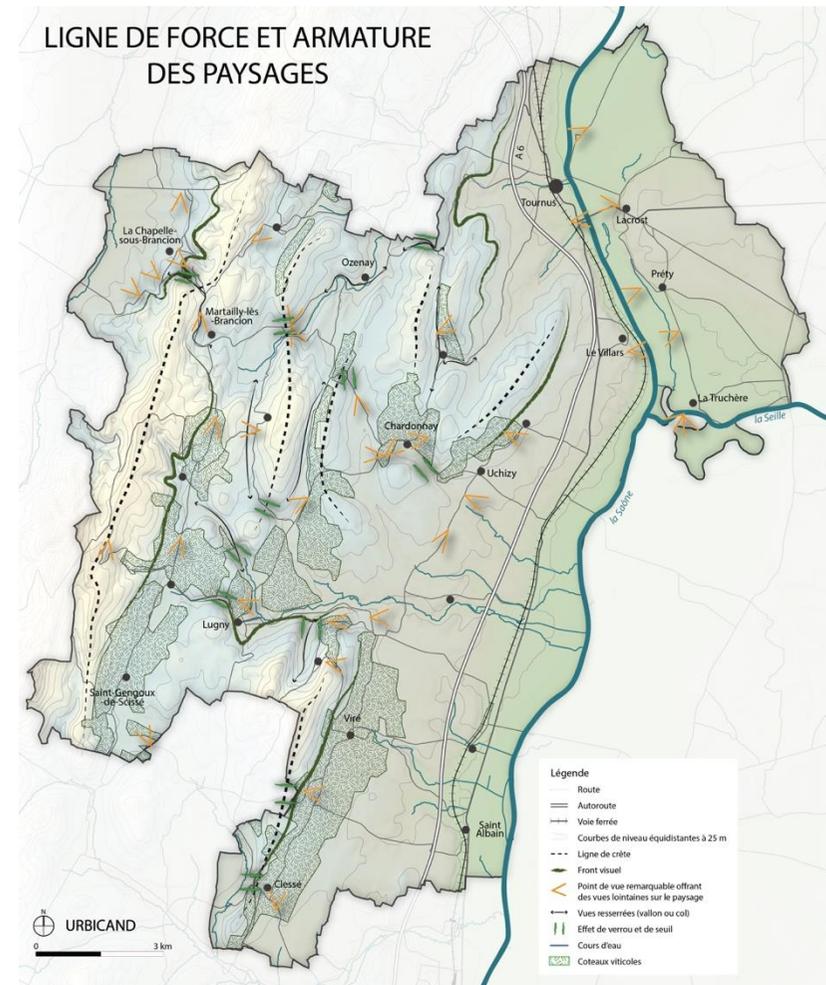
Le Bas mâconnais offre des vues longues portées sur le Val de Saône et la plaine de la Bresse. Enfin, la Saône et la Seille créent des paysages intimes liés à l'eau.



Clessé



Echappées visuelles sur la Saône depuis Plottes (1) - La Saône depuis le port de Farges (2) La Saône et son port à la Truchère (3)



1.3 Tendances et évolution des paysages

Depuis l'après-guerre, les paysages du territoire ont évolué sous l'effet de la transformation des pratiques agricoles et d'une artificialisation continue des sols. En effet, avec la déprise agricole, le remembrement agricole et l'abandon progressif de la polyculture, on observe un élargissement des unités foncières agricoles au profit des grandes cultures et des vignes. Cette évolution se traduit généralement par une disparition des haies, des arbres isolés, des vergers et des murs (murs en pierre servant historiquement à délimiter les parcelles agricoles) ; et par une avancée du couvert forestier vers les fonds de vallée et les lignes de crêtes.

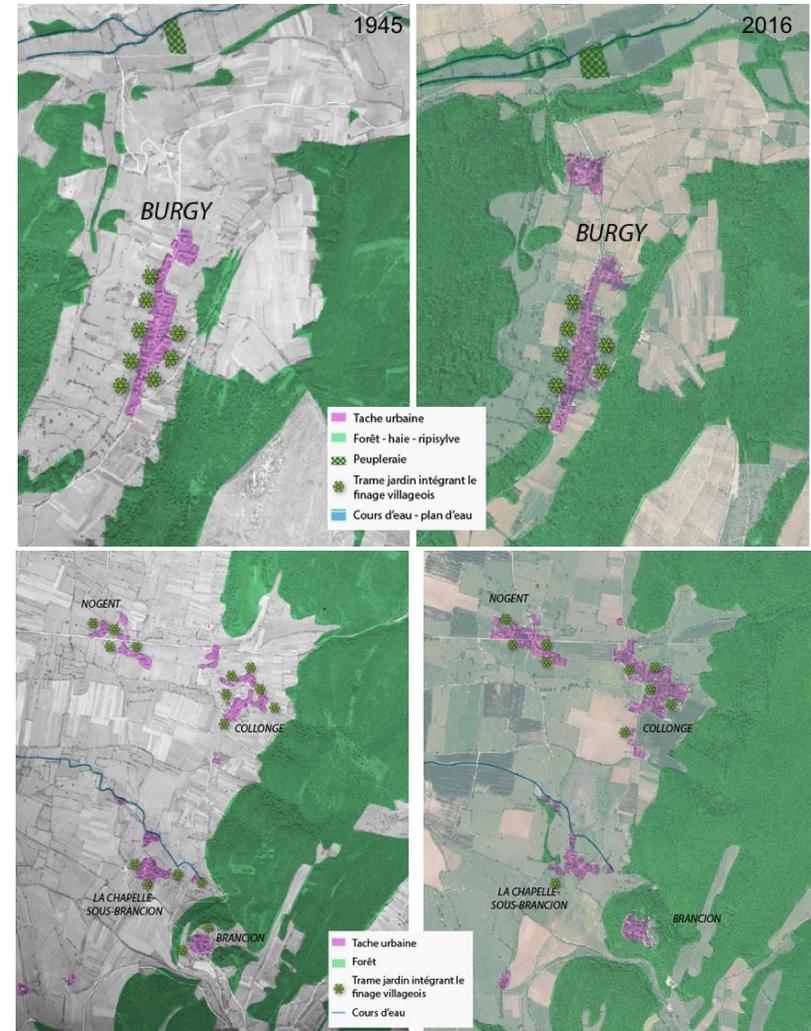
De fait, en homogénéisant leurs structures, ces évolutions appauvrissent les paysages (simplification des lignes de forces et des perceptions).

Le développement urbain récent (en limite de bourg, le long d'une route, ou sur les coteaux) transforme également les paysages et la relation des espaces urbanisés avec leur environnement de proximité.

1.3.1 Les Monts du mâconnais et du tournugeois

Dans les parties les plus isolées des Monts, les évolutions sont principalement agricoles et forestières. A l'exemple de la vallée du Grison ou de la vallée de Burgy, on note une avancée du couvert forestier entraînant une fermeture progressive des paysages. Situé au plus près des habitations, cette avancée limite l'ensoleillement des espaces urbanisés et interroge nécessairement la qualité du cadre de vie. On s'interrogera également sur le manque de lisibilité de l'éperon de Brancion, qui s'efface derrière la forêt.

Enfin, le système bocager (système de haies, de prairies et d'arbres isolés) de ces deux secteurs paysagers sensibles tend à disparaître. A noter également la fermeture de la vallée de la Bourbonne (à Burgy) liée à l'épaississement de la ripisylve, et *a contrario* le développement de grandes cultures dans le fond de vallée.



Eperon de Brancion derrière un masque forestier



Avancée du couvert forestier à proximité des habitations (Burgy).

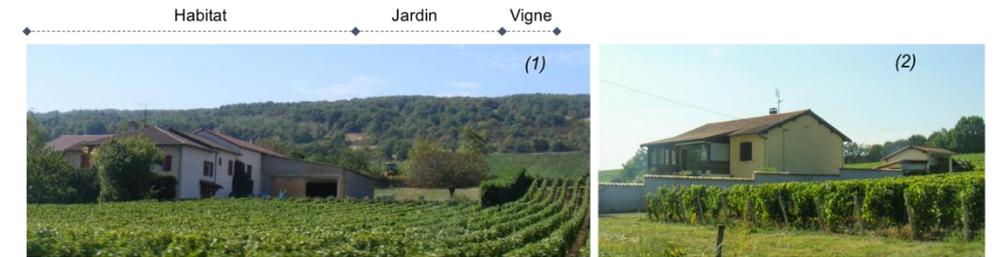
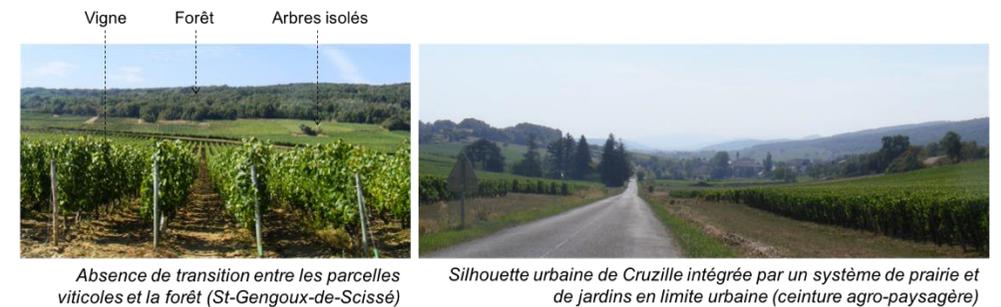
Les évolutions paysagères du Sillon viticole sont liées à l'intensification de l'activité viticole. Dans la vallée reliant Cruzille à St-Gengoux-de-Scissé, les parcelles viticoles se sont agrandies et laissent à voir de vastes étendues de vignes.



Trame bocagère au cœur des vignes participant à l'intégration de la silhouette urbaine dispersée de St-Gengoux-de-Scissé

Sur les hauteurs des reliefs on note une avancée des boisements et une disparition des prairies et des pelouses sèches (sur le bois des Essarts par exemple). Ainsi, les paysages des coteaux se simplifient avec deux principaux modes d'occupation des sols, soit : la forêt et les vignes.

Enfin, sous l'effet de l'extension urbaine, on note une disparition progressive des ceintures agro-paysagères entourant les finages villageois. Or, généralement situés à l'arrière de la parcelle, ces vergers, ces jardins potagers ou d'agrément marquent une transition paysagère avec les espaces agricoles de proximité. Ils participent à l'intégration paysagère des silhouettes villageoises à l'échelle du grand paysage, et permettent également de limiter des conflits d'usages avec les activités agricoles de proximité (zone tampon).



Conflits d'usages entre la vigne et l'habitat récent soulignant l'importance de maintenir un frange agro paysagère de transition (jardin, verger) à Bissy-la-Mâconnaise (1) et Clessé (2)

1.3.2 Le Bas mâconnais et les Hautes terrasses du Val de Saône

Dans le secteur du Bas mâconnais et des Hautes terrasses du Val de Saône, les pressions agricoles et urbaines sont assez fortes. Comme dans les autres secteurs, l'élargissement des parcelles agricoles tend à simplifier les paysages en accentuant leur horizontalité. Néanmoins, en l'absence de reliefs marqués ces paysages très homogènes semblent se banaliser au regard de la diversité paysagère des Monts du mâconnais et du tournugeois.

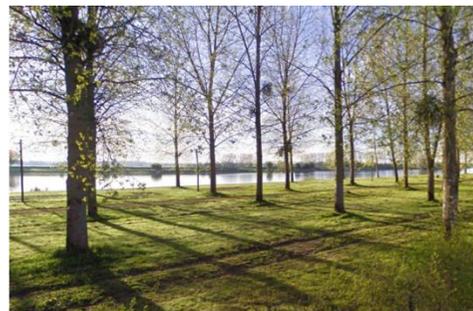


Paysage horizontal de grande culture à la sortie de Viré

Les plaines alluviales des cours d'eau (la Bourbonne et la Saône) sont également gagnées par les cultures. Dans ces milieux humides de qualité, on note un développement important de peupleraies (très présentes sur les bords de Saône entre le port d'Uchizy et de Farges).



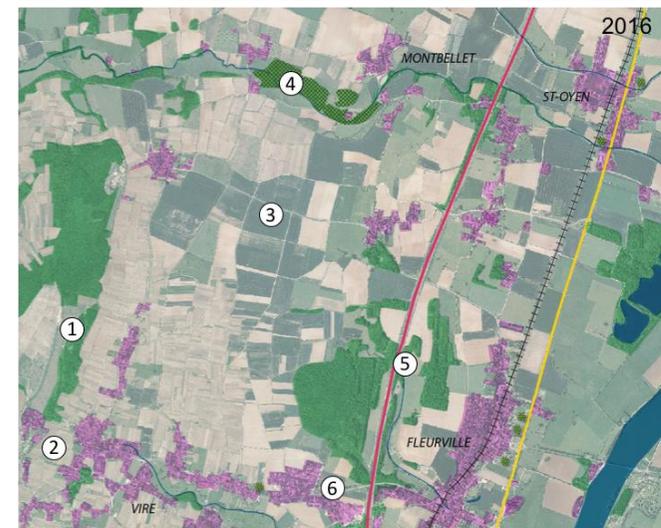
Peupleraie en bord de Saône (Port de Farges)



Peupleraie en bord de Saône (Port d'Uchizy)

L'aménagement de l'autoroute A6 vient fragmenter un peu plus les paysages et rompre les continuités paysagères et écologiques entre le Bas mâconnais et le Val de Saône.

Enfin, le développement urbain continu (conurbation) entre Viré et Fleurville tend à miter les paysages.



- A6
- D 906
- Voie ferrée
- Tache urbaine
- Forêt - haie - ripisylve
- Peupleraie
- Trame jardin intégrant le finage villageois
- Cours d'eau - plan d'eau

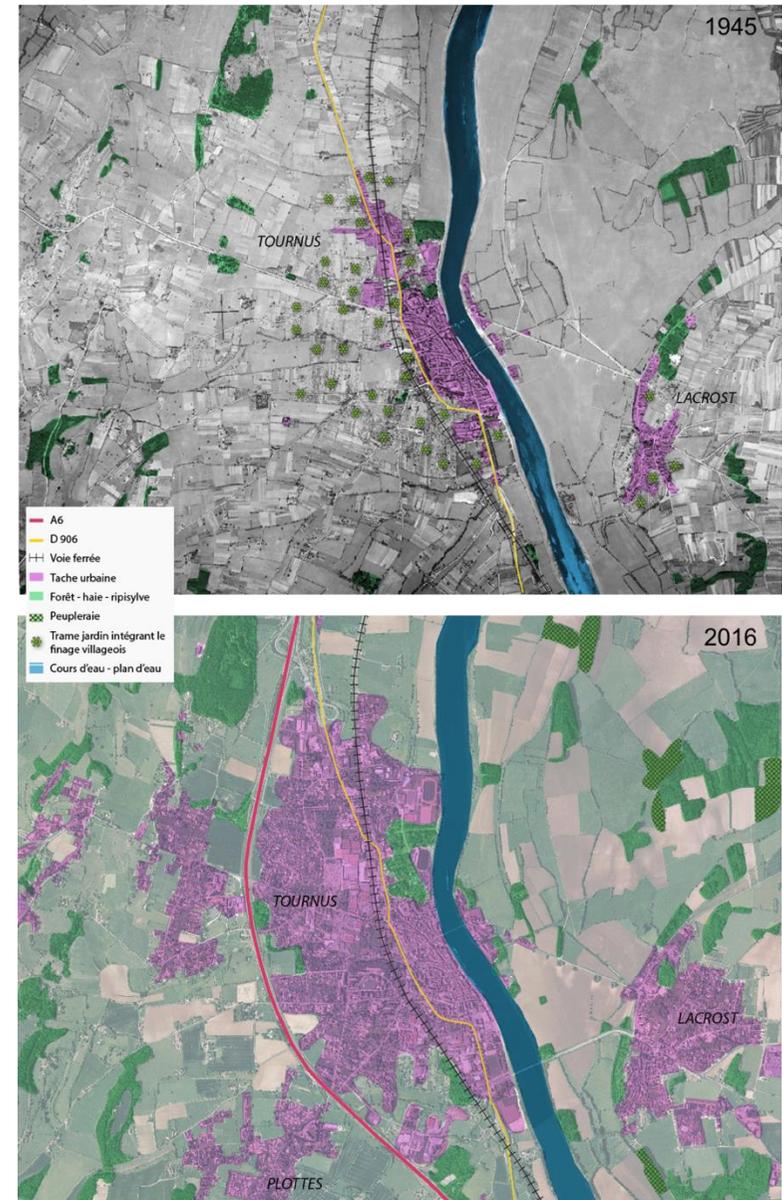
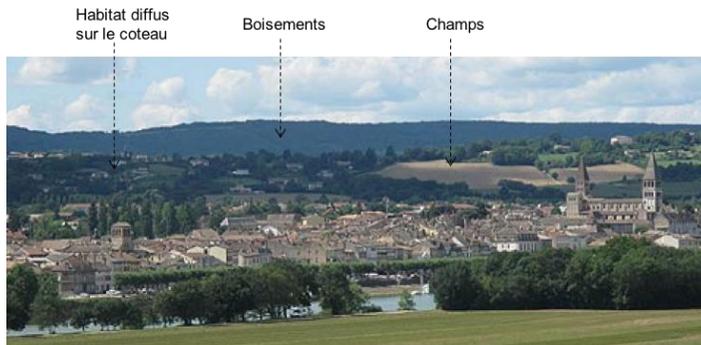
- 1/ Reboisement du coteau et fermeture, atténuation des reliefs et progressive des paysages
- 2/ 3/ Simplification des paysages viticoles et agricoles (élargissement des parcelles et disparition des murgers)
- 4/ Développement de peupleraies le long de la Bourbonne créant un assèchement du milieu naturel et une fermeture progressive de la rivière
- 5/ Fragmentation des paysages liée à l'aménagement de l'A6
- 6/ Développement urbain continu (conurbation) entre Viré et Fleurville

1.3.3 Tournus et Lacrost

Historiquement, les coteaux de Tournus étaient investis par une trame de vergers et de jardins. Le développement urbain diffus a fait disparaître en grande partie cette trame agricole de proximité. Dans les espaces agricoles encore présents sur les coteaux, le réseaux d'arbres isolés et de haies ont disparu pour laisser place aux espaces de grandes cultures ou à l'avancée des boisements sur les zones de relief. Enfin, la plaine alluviale de la Saône a été investie par les cultures.



<http://photos.de-tournus.com/2015/09/08/cartes-postales-du-vieux-tournus/>



2 DES VILLAGES ET DES BOURGS DE CARACTERE

2.3 Un patrimoine remarquable

Le territoire est caractérisé par un patrimoine bâti très ancien de grande qualité (51 % du bâti a été construit avant 1946). On décompte, en effet, 55 monuments historiques inscrits ou classés sur l'ensemble du territoire. Ainsi, à l'exception de trois villages (Lugny, Plottes et Viré), l'ensemble des villages et des bourgs sont couverts par un périmètre de protection des monuments historiques. Ce patrimoine est avant tout religieux.



Brancion



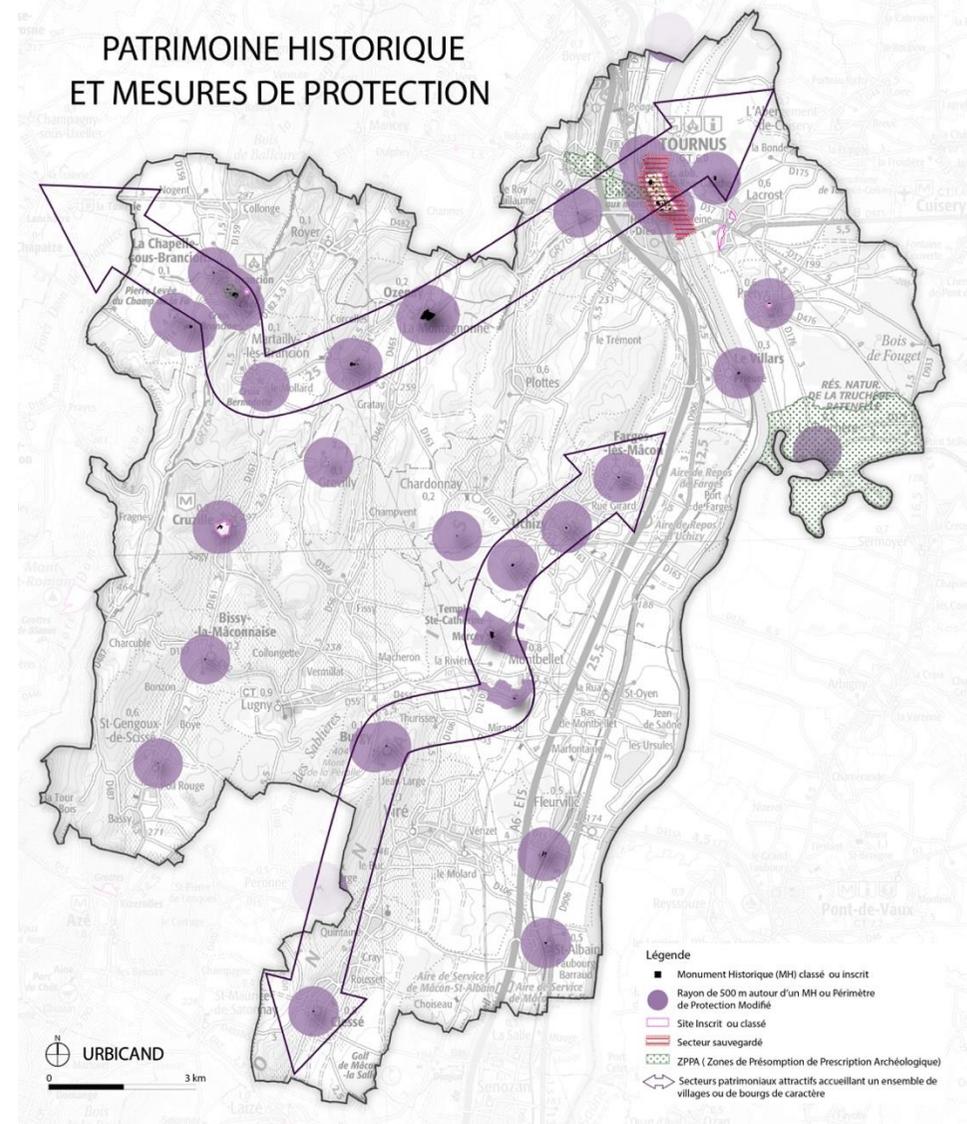
Château de Cruzille

On note une concentration des mesures de protection à Tournus, couverte par 23 monuments historiques inscrits ou classés et un Secteur sauvegardé. Un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) est en cours de réalisation. La Truchère, Brancion et Tournus sont également couverts par une Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA).



Deux axes de découverte se dégagent pour leurs qualités patrimoniales et architecturales, à savoir : un axe reliant Tournus à la Chapelle-sous-Brancion longeant la vallée de la

Natouze (ancien chemin des Moines), et un axe secondaire reliant l'ensemble des villages viticoles du Bas mâconnais (route en balcon de Farges-lès-Mâcon à Clessé).



2.4 Une architecture spécifique

L'habitat traditionnel

Dans ce territoire, l'habitat traditionnel est principalement composé de corps de fermes, de maisons vigneronnes, et de maisons de bourgs.

Le volume des corps de ferme est simple. Construit sur plan rectangulaire ou carré, d'un niveau principal sur cave avec combles, le bâtiment s'établit seul ou dans le prolongement d'autres. Généralement, les annexes et les extensions s'implantent perpendiculairement au corps principal facilitant ainsi la jonction entre les constructions et rationalisant l'agencement des espaces extérieurs. La toiture est principalement à deux pans, parfois trois ou quatre, et fréquemment à une seul pan (Tournugeois). La présence d'une tourelle et ou d'un pigeonnier marquaient également une distinction sociale.

Les maisons vigneronnes se distinguent des corps de ferme par leur étroitesse, leur hauteur (R+1+ comble) et la présence de cave en rez-de-chaussée. Ces bâtisses accueillent généralement une galerie « mâconnaise ». Celle-ci propose au niveau principal de l'habitation, un large balcon couvert d'un auvent que soutiennent des colonnes de bois ou de pierre, parfois de fonte ou d'acier. Ces galeries offrent une circulation sur la façade principale, souvent exposée au Sud ou à l'Est pour bénéficier à la fois d'un abri et de lumière propices aux fonctions domestiques. Surmontées d'un ou plusieurs escaliers en pierres, ces galeries constituent l'accès principal au logement. Au niveau inférieur se trouvent traditionnellement les caves et remises, ainsi protégés des vents dominants et du soleil direct. Ces caves étaient construites dans l'enceinte de la maison par soucis d'économie (économie de place à bâtir, économie de fondation et de matériaux).



Gratay (hameau d'Ozenay)



Caves et galeries à usages agricoles



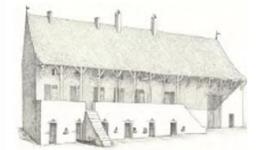
© M. Bouillot



Chardonnay



Corps de ferme avec annexe à Champvent



© M. Bouillot



Corps de ferme, maison vigneronne et maison bourgeoise (tourelle) à Martailly-lès-Brancion

Généralement implantées dans les centres historiques, les maisons de bourgs sont généralement assez étroites et mitoyennes.



(1)



(2)



(3)



(4)

Maisons de bourgs (mitoyenneté) - Grevilly (1), St-Gengoux-de-Scissé (2), Lacrost (3) et Lugny (4)

Du côté de la Truchère, de Préty et de Lacrost situés en limite de la Bresse, l'influence bressane est déjà perceptible dans les corps de fermes caractérisés par des maisons basses, rectangulaires à pans de bois et au toit débordant.



(1)



(2)

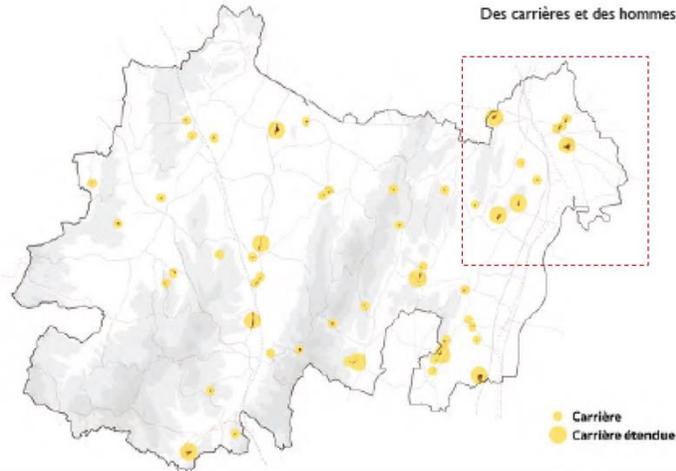


(3)

Imposants corps de ferme dans le Val de Saône (influence bressane) - Le Villars (1) et Lacrost (2) et (3).

La pierre : un matériau de construction majeur

Le principal matériau de la construction dans le secteur est la pierre. Fournie en abondance au cours des siècles par les nombreuses carrières locales, la pierre agrmente encore aujourd'hui les porches, les façades ou encore les encadrements de fenêtre ou de porte.



Source : Charte architecturale et paysagère du Pays d'Art et d'Histoire « entre Cluny et Tournus » - Bolet Architecture, p.2.

Liées aux caractéristiques géologiques du sol, ces pierres sont de couleur très différentes selon les secteurs (blanche, ocrée dans les Monts du mâconnais et du tournugeois ou rosée à Préty). Ces palettes de couleur structurent et composent avec le paysage.



Souvent comparée au marbre, la pierre de Préty (calcaire jaspier et coquillier) a fait l'objet d'un engouement jusqu'à la seconde guerre mondiale où l'exploitation des dernières carrières cesse. Néanmoins, celles-ci ont été exceptionnellement ouvertes en 1984 pour restaurer une tour de l'abbaye Saint-Philibert.

L'habitat républicain et industriel du XIXème siècle

Dans les villages, les écoles et les mairies ont généralement été construites au XIXème siècle. Par leur architecture massive et symétrique, elles mettent à l'honneur l'autorité républicaine (celles-ci sont généralement élevées sur un solide soubassement accompagné d'escaliers parfois monumentaux). Cette influence du XIXème siècle se retrouve également dans les demeures bourgeoises de style second Empire ou encore dans d'anciens bâtiments industriels à Tournus (ex. usines TEFAL et SEB). La scierie de St-Gengoux-de-Scissé et les caves viticoles de Lugny et de Viré ont également conservé ce caractère industriel.



Usine de parquet ancien bâtiment PTT à St-Gengoux-de-Scissé



Corps de ferme isolé à Ozenay

Entrée de ville d'Ozenay

Brancion



Anciens magasins Seb à Tournus

Mairie de Martailly-lès-Brancion

Mairie de St-Gengoux-de-Scissé

2.5 Un petit patrimoine vecteur d'identité

Le territoire compte d'innombrables éléments d'architecture vernaculaire ou savante, d'intérêt et de qualité diverses, en excellent ou en mauvais état de conservation. Ce petit patrimoine témoigne des usages et des pratiques des temps passés et présents, des traditions et du savoir-vivre d'une culture locale.

Les nombreux lavoirs, les puits, et fontaines sur les places publiques rappellent l'importance accordée à l'eau dans la vie locale. Il n'est également pas rare de rencontrer des moulins (notamment sur la Bourdonne) et des petits ouvrages hydrauliques (pont de Fleurville par exemple ou barrage de la Truchère).

Les parcelles viticoles étaient également délimitées par des murs en pierre sèche (ou murgers) encore perceptibles aujourd'hui dans l'organisation urbaine des villages. Il n'est pas rare également de trouver des cadoles (cabane en pierre servant de refuge pour les viticulteurs).

Dans un territoire marqué par une importante histoire religieuse et spirituelle les lieux commémoratifs sont nombreux (calvaires, croix de Brancion, ...).

Ce petit patrimoine peut également comporter des éléments végétaux (arbres remarquables, haies, ...).

Dans le cadre du PLUi, la préservation de ce petit patrimoine est un enjeu à part entière et devra être décliné à l'échelle de chaque commune.



Fontaine de Martailly-lès-Brancion



Lavoir de St-Albain



Lavoir de Prény



Arbre isolé et murgers (Martailly-lès-Brancion)



Cadole à Plottes



Mur en pierre à Clessé



Lavoir de Lacrost



Platane, calvaire et église de Prény



Escalier de Martailly-lès-Brancion



Système de haies à Plottes



Puits à Prény

3 LES ESPACES URBANISES

3.1 La trame urbaine historique

Loin d'être le fruit du hasard, l'implantation originelle d'un village ou d'un bourg répondait à un certain nombre de « règles » non écrites, issues du bon sens et de la connaissance que les anciens avaient du milieu naturel dans lequel ils s'aventuraient. Les constructions devaient être implantées hors des zones humides mais proches de la ressource en eau, hors des meilleures terres cultivables mais également proches de celles-ci pour une exploitation facilitée, à l'abri des vents dominants, ou encore à la charnière de différents terroirs agricoles.

Ainsi, étroitement liée à l'eau et aux reliefs, la trame urbaine du territoire est également dispersée en une multitude d'unités urbaines (bourgs, villages, hameaux) relativement structurés le long des routes situées en fond de vallée ou en balcon sur les terrasses viticoles.

3.1.1 Des villages et des bourgs liés aux ressources naturelles et aux reliefs

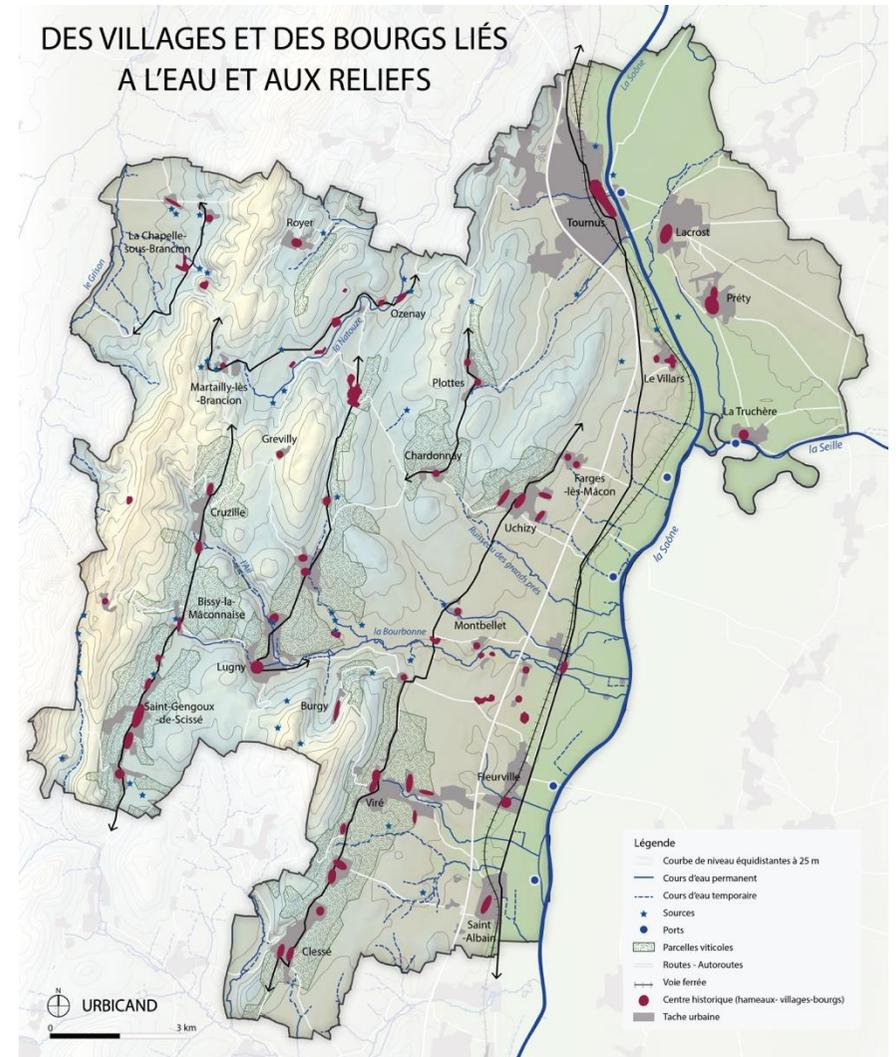
Dans les Monts du mâconnais et du tournugeois l'habitat est dispersé en une multitude d'unités urbaines bien structurées. Contraints par les reliefs et le manque de ressource en eau, les noyaux d'habitation se sont donc naturellement implantés près d'une source, d'un cours d'eau (Natouze, Bourbonne, Grison, ou Ail), à la charnière de différents terroirs agricoles (accès aux ressources forestières et viticoles), ou encore sur un axe de transport stratégique (routes de fond de vallée ou en balcon sur les terrasses viticoles).

Dans le Bas mâconnais (partie viticole) et les Hautes terrasses de la Saône, la ressource en eau est plus importante et facilite l'implantation humaine. Les nombreuses sources qui émergent de la frange orientale des Monts donnent naissance à de petits cours d'eau temporaires ou permanents qui se jettent dans la Saône. Ceci explique la présence de nombreux hameaux dans ce secteur (Viré, Montbellet et Uchizy).



Relation historique des villages des terrasses viticoles avec la Saône (carte de Cassini XVIIIe).

Enfin, malgré leur éloignement à la Saône, les villages du Bas mâconnais ont aménagé leur petit port le long de la Saône pour profiter probablement des flux de transport sur cet axe. Cette relation historique des villages du Bas mâconnais à la Saône est déjà perceptible dès le XVIIIème siècle (cf. carte de Cassini ci-contre).



3.1.2 Un principe de co-visibilité des noyaux d'habitation

Un autre principe a certainement guidé les modes d'implantation des noyaux d'habitation et explique la dispersion historique de l'habitat : le principe de co-visibilité des noyaux d'habitation, c'est-à-dire la volonté de choisir un site de telle sorte qu'il soit visible du plus proche, et vice versa.

En effet, jusqu'au XVIII^e siècle, les moines établissaient des cartes de visibilité à partir du clocher du village. A partir de leurs visées, tracées sur un châssis tel que celui figuré ci-contre, ils indiquaient la position des villages et hameaux voisins dans un canevas formé de huit cercles concentriques et de huit lignes cardinales.



Exemple de carte de visibilité (source : « Charte paysagère et architecturale du Pays D'art et d'Histoire : entre Cluny et Tournus », chapitre « Bourg, villages, Hameaux » - p.2.

Ainsi, jusqu'au XI^e et XII^e siècle l'organisation géographique de cet habitat était traditionnellement dispersé (la distance à vol d'oiseau entre les noyaux d'habitations est de moins de 3 km).

A partir du XII^e, sous l'influence des abbayes de Cluny et de Tournus l'organisation urbaine a évolué. En effet, désireux d'assurer l'approvisionnement des abbayes et le contrôle et l'administration de territoires de plus en plus étendus, les moines clunisiens établirent à cette période des doyennés, eux-mêmes divisés en paroisses. Les hameaux sont donc rattachés aux paroisses nouvellement créées et sont regroupés autour d'un village (villages qui se distinguait des hameaux par le fait d'accueillir en son sein une église ou une chapelle).

Le village de la Chapelle-sous-Brancion, illustre tout à fait ces principes. Ce village est structuré historiquement autour de trois unités d'habitation. Le village centre se distingue des hameaux par la présence d'une église. On remarquera également une forte co-visibilité des noyaux d'habitation.



Co-visibilité entre la Chapelle-sous-Brancion et le hameau de Collonge situé en arrière plan



Carte de Cassini XVIII^e mettant en évidence la dispersion de l'habitat en petites unités d'habitation organisées autour d'une église ou d'une chapelle (la Chapelle-sous-Brancion), d'une ville fortifiée (Brancion), d'un château (Ozenay) ou de fermes. Ce secteur étant fréquenté par le chemin des Moines longeant les lignes de crête de Brancion et de Royer en direction de Sennecey-le-Grand (actuel GR 76 A) ou en fond de vallée le long de la vallée de la Natouze en direction de Tournus.

3.2 Modes d'implantation diversifiés

Une lecture attentive du relief, restituée par les courbes de niveau, apporte un éclairage pertinent sur les raisons de tel ou tel type d'implantation, et permet de tirer des enseignements sur la manière de respecter la structure urbaine et paysagère d'un village lors de son extension. Sur le territoire, on observe une diversité de modes d'implantation des villages-hameaux et des bourgs dans leur site, soit : en fond de vallée, en balcon ou en éperon sur une colline ou un coteau, et au pied d'un coteau.

3.2.1 Villages et bourgs de fond de vallée

Les villages ou les bourg implantés en fond de vallée sont implantés au plus proche d'un cours d'eau et/ou à proximité directe des coteaux viticoles (l'objectif étant de ne pas empiéter sur les terres les mieux exposées pour la production viticole). Selon les secteurs, le profil des fonds de vallées est plus ou moins pentu. On distingue, en effet, le fond de vallée évasée du Sillon viticole des vallées resserrées de Plottes ou de Champvent (hameau de Chardonnay). Pour ces villages contraints par la topographie, les possibilités de développement sont contraintes, ce qui a parfois généré un développement urbain sur les hauteurs des coteaux.

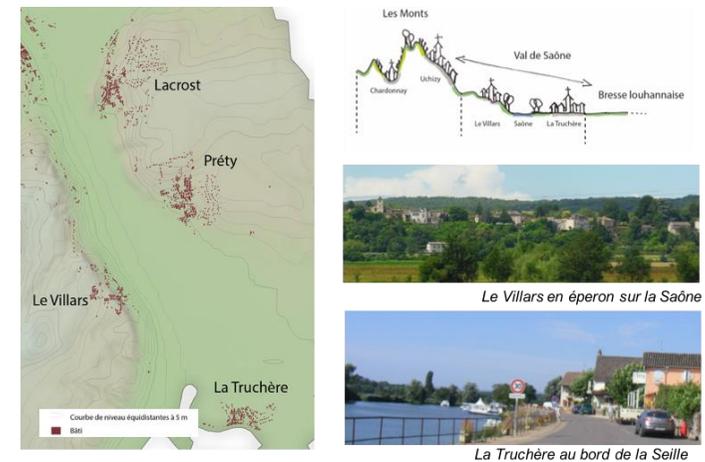


3.2.2 Villages et bourgs en balcon ou en éperon

Certains villages ou hameaux des Monts du mâconnais et du tournugeois (comme Charcuble, Brancion, Grevilly ou encore Royer) sont Implantés en éperon ou en balcon sur les hauteurs des Monts du mâconnais (orientation Sud-Ouest). De cette manière, ils dominent les terroirs agricoles et offrent des vues longues portées et de beaux panoramas sur les fonds de vallées qui les entourent.

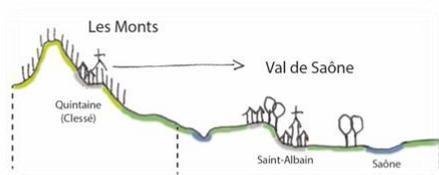


Les villages du Val de Saône (comme le Villars ou Lacrost) sont implantés en balcon sur les bords de Saône. Cette position stratégique leurs permettent d'accéder aux espaces agricoles situés à l'arrière du village, de contrôler visuellement la Saône (un axe de déplacement naturel) tout en se prémunissant des risques d'inondation. Néanmoins, ce mode d'implantation limite les possibilités de développement urbain aux espaces agricoles situés à l'arrière du village.

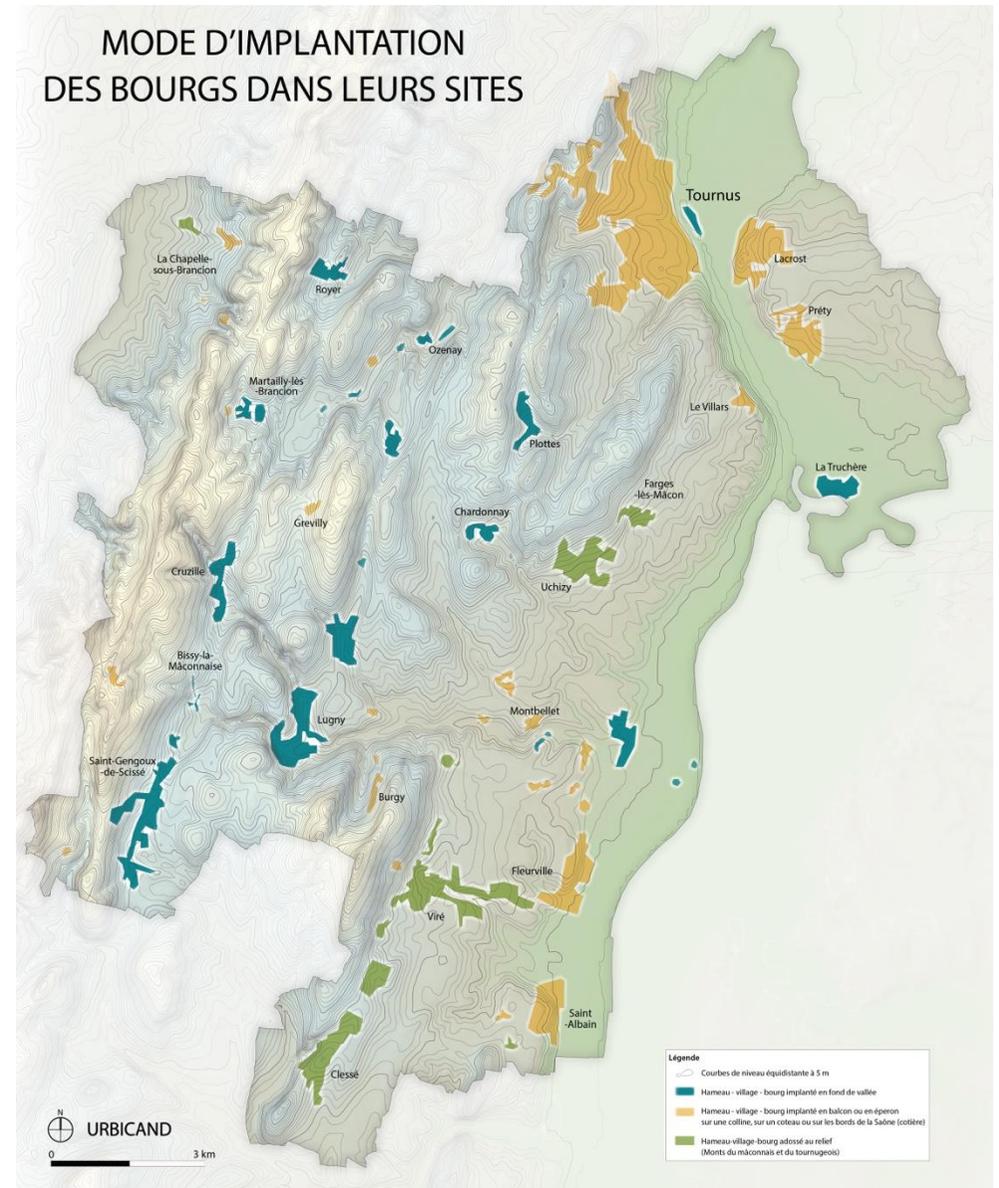
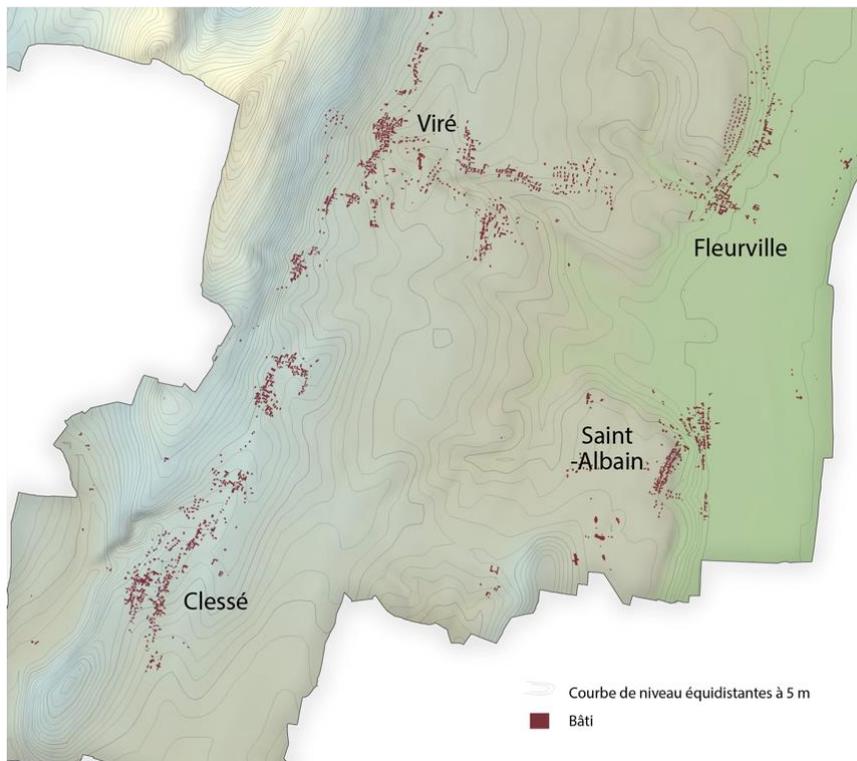


3.2.3 Villages et bourgs adossés à une colline ou un coteau

Les villages situés sur les terrasses viticoles du Bas mâconnais se sont généralement adossés au relief des Monts (orientation Sud-Est) et laissent place en contrebas aux terrasses viticoles. Cette position leur permet également de dominer visuellement le Val de Saône et la plaine de Bresse.



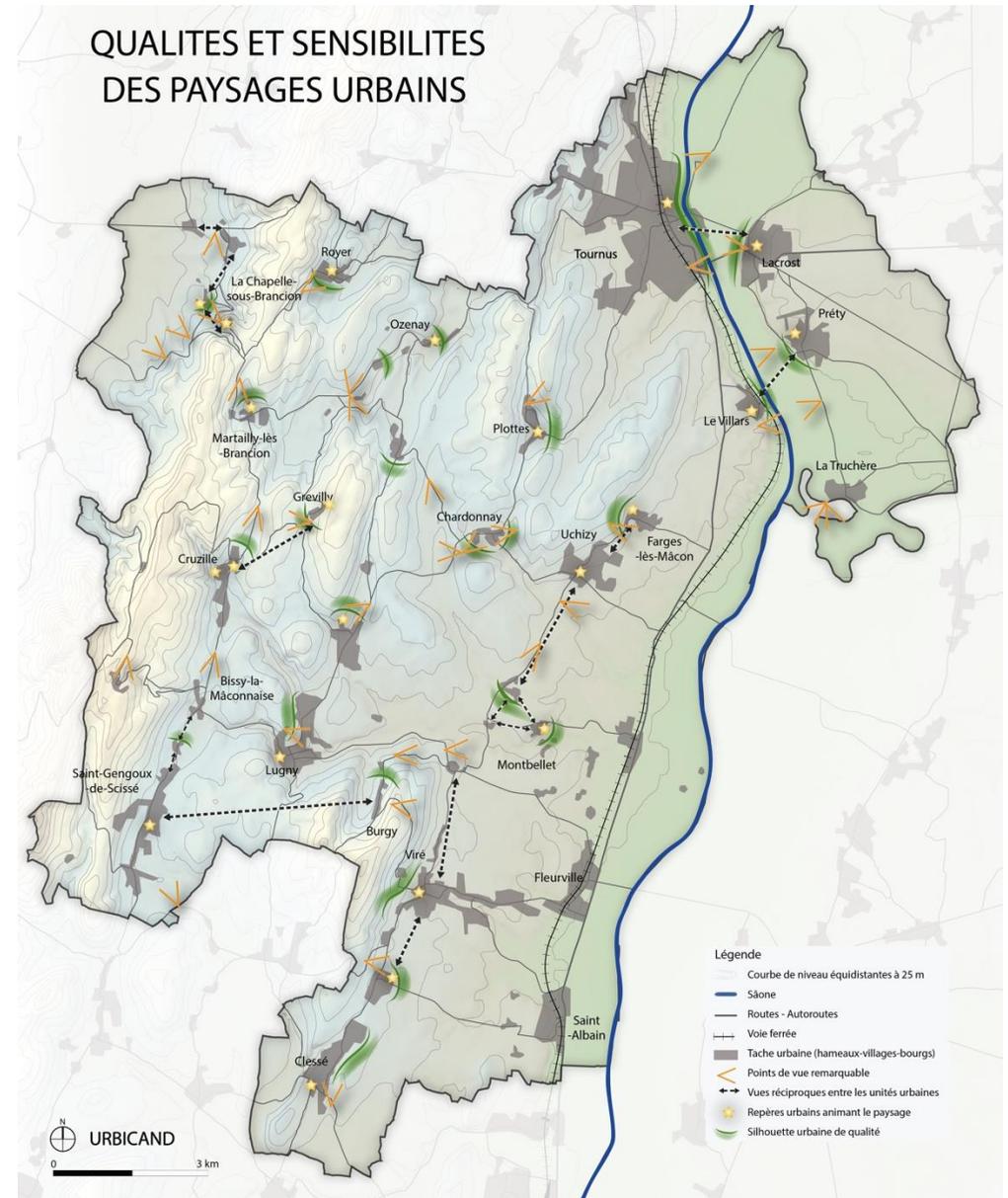
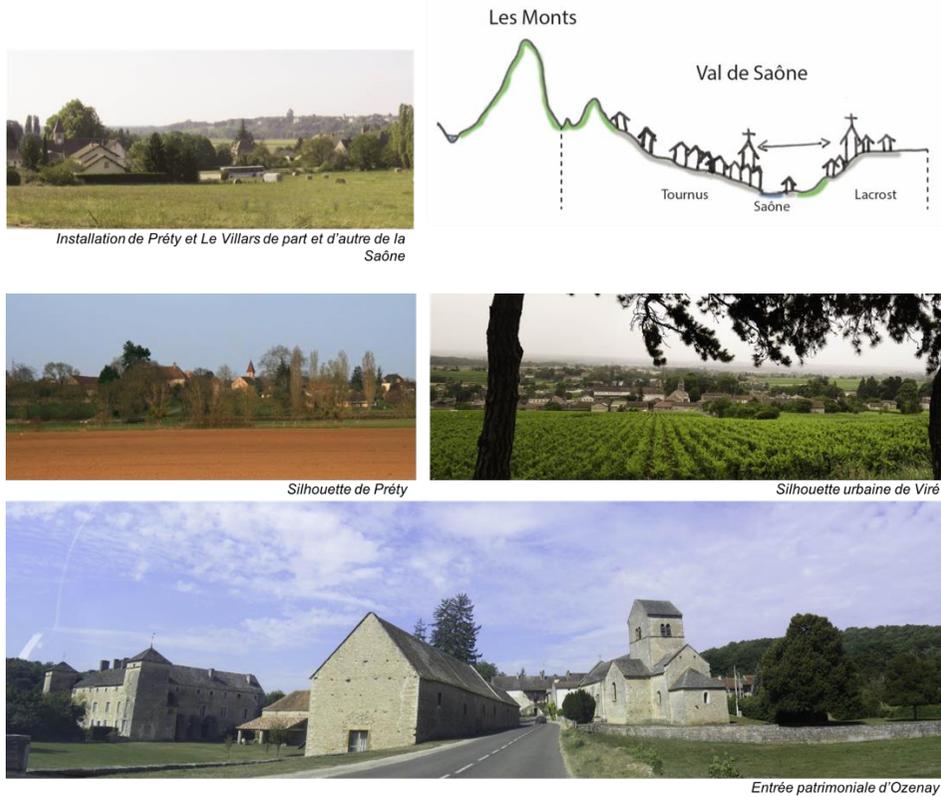
La Quintaine en balcon sur les terrasses viticoles



3.3 Une forte sensibilité paysagère des silhouettes de villages et de bourgs

Les villages et les bourgs du territoire font partie intégrante de leur paysage qu'ils animent par la qualité de leurs silhouettes urbaines, de leurs entrées de ville ou de leur patrimoine jouant un rôle de repère urbain dans le paysage (clochers, châteaux). A titre d'exemple, on citera : l'entrée de ville remarquable d'Ozenay avec son château fortifié, les silhouettes urbaines de Martailly-lès-Brancion, de Plottes, ou encore du Villars, ou encore la façade remarquable de Tournus au bord de la Saône.

En réponse à la grande sensibilité de ces paysages urbains, une attention particulière devra être portée à la perception et à l'intégration des futurs projets de développement.



3.4 L'analyse urbaine des villages et des bourgs

3.4.1 Des formes urbaines géographiquement différenciées

Les formes urbaines des villages et des bourgs du territoire sont très différentes selon les secteurs géographiques.

Dans les Monts du mâconnais et du tournugeois, elles sont généralement denses et compactes en raison du manque de disponibilité en eau et de l'importance des reliefs. *A contrario*, dans les secteurs où le relief est moins contraignant et où la disponibilité en eau est plus importante (fonds de vallées plus évasés, terrasses viticoles, plaines), les formes urbaines sont plus diffuses et étalées.

Un tissu dense et compact

> Monts du mâconnais et du tournugeois

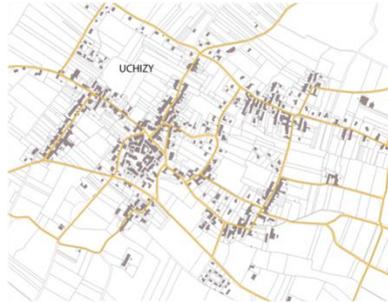


Une organisation urbaine suivant les lignes de reliefs et une rue principale



Un tissu lâche et diffus

> Fonds de vallée évasés, plaines et terrasses viticoles



Absence de hiérarchisation de la trame viaire

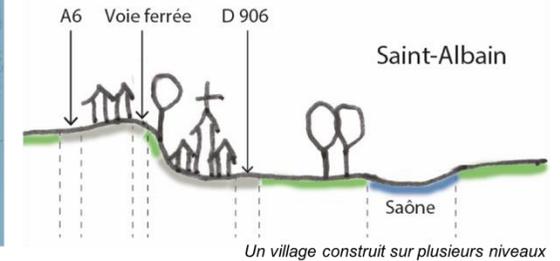


Espace agricole en cœur de bourg ou dent creuse ?

Les trames urbaines des villages et des bourgs implantés à la limite des Hautes terrasses du Val de Saône et à proximité d'infrastructures de transport majeures (A6, D 906, voie ferrée) sont généralement fragmentées en plusieurs quartiers. Bloquées par ces barrières naturelles ou artificielles, les relations inter quartiers sont difficiles et interrogent la capacité de la trame urbaine à unifier et à donner du sens à l'espace urbain. Elles interrogent également les modalités de développement futures de ces bourgs.



Une armature urbaine fragmentée en plusieurs quartiers



Un village construit sur plusieurs niveaux



Barrières physique de la voie ferrée et de la D 906 à Saint-Albain

3.4.2 Des typo-morphologies urbaines

Sur le territoire, il est difficile de classer les villages et les bourgs selon une typologie urbaine bien définie. En effet, dans les secteurs où l'habitat est relativement diffus et contraint par les reliefs, les implantations des villages ou des hameaux répondent à différents principes de composition en lien direct avec le site dans lequel ils s'insèrent. Néanmoins, trois typo-morphologies urbaines peuvent être mises en évidence : les villages-hameaux structurés en partie ou en totalité le long d'une rue, les villages-hameaux organisés autour d'une ou plusieurs intersections et les villages groupés.

Village ou hameau structuré en partie ou en totalité le long d'une rue :

> Burgy, St-Oyen (partie basse-hameau de Montbellet), St-Albain (village historique), St-Gengoux-de-Scissé (village historique), le Mollard (hameau d'Ozenay)

Cette morphologie urbaine désigne une organisation urbaine dont les constructions et les parcelles se succèdent de part et d'autre d'une rue principale sur un seul niveau de construction. La rue constitue l'espace public central autour duquel s'organise la vie du village. Elle est structurée par le bâti (implanté façade ou pignon sur rue), et/ou par la présence de clôtures et de murs en pierre, et/ou par la présence d'espaces de dégagement (cour, usoirs) situés à l'avant de la parcelle. Ainsi, la qualité urbaine des rues est étroitement liée à la qualité du front bâti.

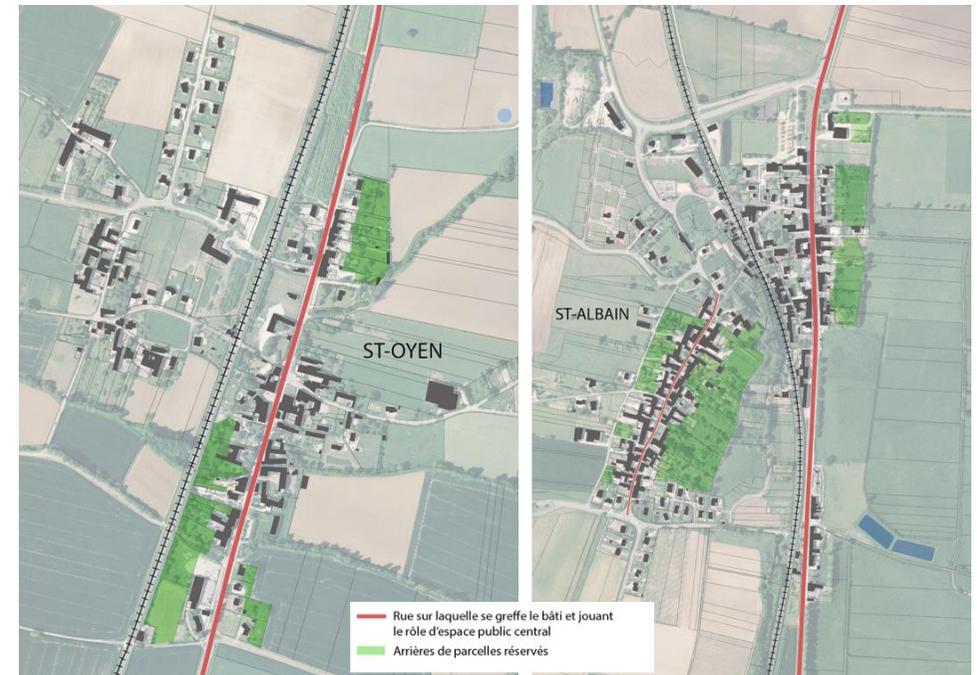


Rue formée par un alignement du bâti sur rue
(le Mollard - hameau d'Ozenay)



Alignement sur rue (St-Gengoux-de-Scissé)

Dans ces villages ou ces hameaux, l'arrière des parcelles est généralement constitué d'espaces jardinés ou d'espaces agricoles de proximité (vergers, potagers). Ces zones de transition paysagères entre l'espace urbain et le milieu naturel ou agricole contribuent à intégrer la silhouette urbaine du village dans son site.



A St-Oyen ou St-Albain certains quartiers sont structurés le long d'une rue principale sur un niveau de construction. L'arrière des parcelles est réservé aux espaces jardinés et assure une transition paysagère avec les espaces agricoles ou le coteau (St-Albain), même si la présence d'infrastructures de transport rompt cet équilibre.

Village ou hameau structuré autour d'une ou plusieurs intersection

> Fleurville, Ozenay, le Villars, Mercey (hameau de Montbellet), Thurissey (hameau de Montbellet) Poil rouge, Bassy et Bonzon (hameaux de St-Gengoux-de-Scissé), Ozenay ; Bissy-la-Mâconnaise, Fissy (hameau de Lugny)

A la différence des villages rues, les villages intersection sont organisés autour d'une de deux voies principales qui se croisent et forment un « T », un « X », ou un « Y ». Souvent aménagée en placette ou agrémentée d'une fontaine ou d'un calvaire, l'intersection constitue le noyau villageois.

Comme dans les villages rues, les constructions s'implantent de part et d'autre des voies principales sur un niveau de construction. L'arrière des parcelles accueille des jardins et des espaces agricoles de proximité.



Hameau de Fissy (Lugny) structuré en deux parties aux croisements de différentes routes



Le village groupé

> Chardonnay, Plottes, Royers, Lugny, Viré, Clessé (quartier église), Farges-lès-Mâcon, Uchizy, Lacrost, Préty, la Truchère, la Chapelle-sous-Brancion et ses hameaux, Brancion (hameau de Martailly-lès-Brancion), Martailly-lès-Brancion, Grevilly, Cruzille, Charcuble (hameau de Bissy-la-Mâconnaise), Boye (hameau de St-Gengoux-de-Scissé), Gratay (hameau d'Ozenay), Plottes, le Villars.

Dans les villages groupés l'organisation urbaine est structurée par un maillage viaire plus conséquent organisé autour d'une hiérarchisation des voies (rue principale, rues secondaires, chemins). Souvent connectées les unes aux autres, ces rues forment des boucles et délimitent des îlots urbains. Au sein d'un même îlot, il est possible de trouver un ou deux niveaux parcellaires accueillant eux-mêmes plusieurs niveaux de construction. L'organisation interne des îlots urbains forment des espaces fermés sur eux-mêmes structurés, à l'avant de la parcelle, par les constructions implantées le long de la rue, et à l'arrière de la parcelle par une trame de jardin en cœur d'îlot.



Parfois, ces îlots urbains sont structurés en interne par des cours, qui organisent et structurent les fonctionnalités urbaines. A Lacrost, Préty ou la Truchère, sous l'influence de la Bresse, les cours sont répandues et organisent l'armature urbaine des villages. La rue, relativement hermétique, est structurée par de grands murs de clôtures ou par les murs d'annexes agricoles. L'entrée dans les cœurs d'îlots se fait par le porche qui marque une zone de passage entre la sphère publique de la rue, et la sphère partagée de la cour. La morphologie de la cour est ensuite organisée par l'implantation des bâtiments, qui accueillent généralement plusieurs logements. De cette manière, la cour définissait un espace de sociabilité au cœur de l'îlot urbain. Certaines cours sont également traversantes et s'articulent les unes avec les autres.



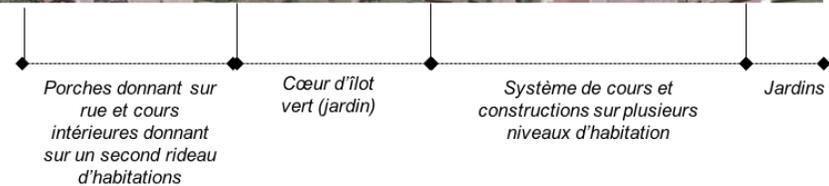
Porches donnant sur la rue à Préty : une zone de passage donnant accès aux cours



Cœur d'îlot habité sur plusieurs niveaux d'habitation (Lacrost)



Système de cour traversante en cœur d'îlot (Lacrost)



3.4.3 Typologie et caractéristiques des espaces publics

Les places

Les places dessinées sont assez rares sur l'ensemble du territoire, les espaces publics sont la plupart du temps résiduels, issus de l'intersection de voies anciennes, autour de l'église, du lavoir, de l'école ou de la mairie parfois. On y trouve souvent un monument aux morts.



Eglise, monument aux morts, lavoir et fontaines animant les intersections du village de Cruzille



Lavoir de Plottes à l'intersection de deux rues



Place de la mairie à St-Gengoux-de-Scissé

Lorsqu'elles sont dessinées, comme à Lugny ou Farges-lès-Mâcon, elles datent souvent du XIXème siècle. La forme de la place urbaine est définie par l'organisation du bâti et du réseau de voiries, dessinée suivant un plan d'aménagement. A Lugny, par exemple, elle s'est composée autour de la mairie. Les alignements de façades constituent le décor avec

ses variations de tons et de formes pittoresques, ses commerces, cafés et restaurants. Les arbres par groupes ou en alignement accompagnent les aménagements et le mobilier urbain. A Farges-lès-Mâcon, elle résulte d'un parcellaire ancien autour de l'église et de la disparition du cimetière. En effet, peu de villages ont conservé sur le territoire leur cimetière autour de l'église. Pour la majorité d'entre eux, un nouveau cimetière a été construit au XIXème siècle en dehors du village. Généralement clos d'un mur, le cimetière marque souvent encore l'entrée du village. L'espace ainsi dégagé est souvent devenu une place... ou un parking (Montbellet, Uchizy).



Farges-lès-Mâcon



Lugny

La qualité d'aménagement des places rurales ne tient souvent pas à son dessin et à sa géométrie mais a son caractère rural : revêtement simple au sol (sablé) marqué parfois de belles pierres, plantation d'arbres qui accompagnent la façade ou le monument aux morts, accompagnement végétal bas planté en pleine terre (arbustes, plantes vivaces ou annuelles), banc en pierre, ...

La rue un espace public majeur



Lacrost

Dans ce territoire majoritairement rural, la rue constitue l'espace public central autour duquel se greffe les sociabilités urbaines. La rue est structurée par les modes d'implantation des constructions et le traitement des limites parcellaires (mur de clôture, haie, ...). Dans les centres historiques relativement denses, la rue est rythmée par les constructions et les murs en pierre (encore très nombreux). L'ambiance est donc majoritairement minérale.

Dans les villages viticoles, certains corps de fermes sont légèrement en retrait par rapport à la rue, ou alors désaxés, ce qui crée des espaces « tampons » de transition entre le domaine public et le domaine privatif des habitations, et anime la rue. Parfois directement implantés sur l'espace public, les escaliers urbains donnant accès au logement depuis la rue sont également des éléments de transition entre l'espace public et privé, qui agrémentent la rue par leur dimension patrimoniale. Dans certains cas (comme à Brancion), les pieds des murs et des constructions sont végétalisés, ce qui agrémente et embellit l'espace urbain.

Dans les tissus urbains très denses, il n'y a pas toujours de trottoir. L'espace dédié au piéton est généralement matérialisé par un revêtement sablé ou enherbé ou se confond entièrement avec la route. Ainsi, les mobilités piétonnes et carrossables coexistent, en donnant priorité au piéton.

Dans les lotissements récents, l'ambiance des rues est différente. L'espace public est généralement goudronné. Les espaces piétons et carrossables sont délimités par un trottoir. Généralement peu connectée avec les constructions implantées en retrait de la rue, la rue se structure par les clôtures et les haies des habitations. L'utilisation de haies mono spécifiques persistantes (haie de thuyas par exemple) tend à rendre le paysage urbain hermétique et relativement opaque.



3.4.4 Tournus

Tournus, ville d'histoire

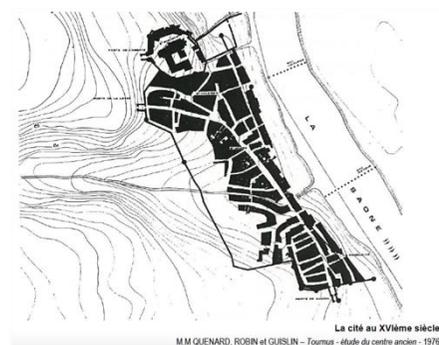
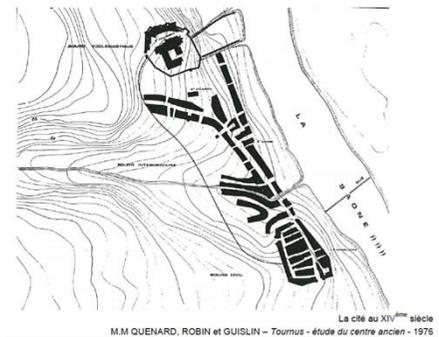
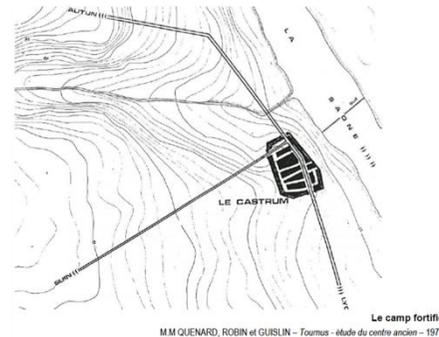
Située à une journée de marche de Mâcon et de Chalon-sur-Saône, Tournus (Tirnurtum Vetrus) était une ancienne garnison romaine construite au bord de la Saône. L'enceinte de ce camp se situait à l'emplacement actuel de l'église de la Madeleine et de son quartier.

Au troisième siècle de notre ère, les diverses invasions barbares conduisent la population à se réfugier dans l'ancien camp romain, dont on renforce les défenses. La cité devient alors une véritable forteresse.

Dès le II^{ème} siècle, le christianisme s'étend dans le sud de la Bourgogne ; et en 179 Saint Valérien est martyrisé à Tournus non loin du Castrum romain, où ses disciples élèvent un petit oratoire. Par la suite, après la donation de terres en 875, par le roi Charles le Chauve, une abbaye se constitue.

A l'époque romane, la cité de Tournus se compose donc de deux sites fortifiés : l'abbaye Saint-Philibert et son enceinte elliptique, et le château romain (ancien Castrum) ceint de murailles rectangulaires. Entre ces deux pôles, reliés par une voie, se développe peu à peu un bourg. Tournus est ainsi figée dans cette structure tripartite.

Tournus est également une ville frontière qui sera ruinée plusieurs fois : lors des invasions normandes et hongroises du X^{ème} siècle,



lors des affrontements entre les Seigneurs de Bourgogne et les Ducs de Savoie, et lors de la guerre de 100 ans. En 1475, Charles le Téméraire, suzerain de Tournus, permet la construction de nouvelles défenses qui relient les murailles du Château romain à celle de l'abbaye, le bourg est ainsi protégé et unifié. La ville n'était alors accessible que par la Saône, traversée par deux bacs (l'un en face de l'actuelle rue du Bac, l'autre de l'actuelle place Lacretelle).

Le XVI^{ème} siècle marquera Tournus d'une vie intellectuelle et artistique très riche. Malgré les guerres de religion qui causeront de grands dommages à la ville, cette époque est celle d'un grand essor de construction ; le tissu d'habitation se rénove alors. L'accès au bourg se fait par un axe majeur (actuelles rue docteur Privey, rue de la République et rue désiré Mathivet). Un accès depuis l'enceinte de l'abbaye est également créé.



Vue cavalière de Tournus en 1581
SAINT-JULIEN DE BALLEURE - Musée de Tournus

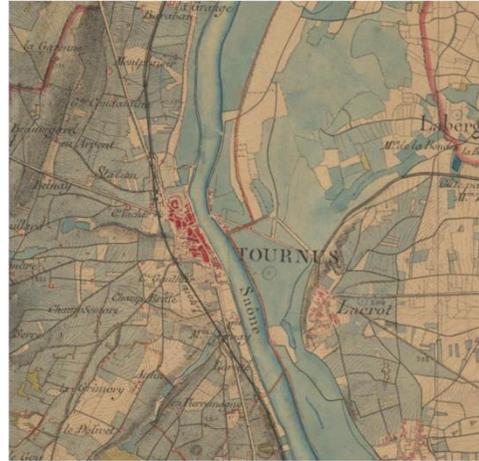
Le XIX^{ème} siècle voit s'affirmer le caractère marchand et ouvrier de Tournus. La construction du quai en 1807, celle du pont en 1805 (reconstruit en 1869) et l'arrivée du chemin de fer vont améliorer les relations de la cité avec sa région. A cette époque, la construction de la voie ferrée isole le centre historique. Le quartier de la gare (ou

Faubourg) se structure autour de la gare et de la présence de quelques usines. Un pont est aménagé permettant de relier la ville à la rive gauche de la Saône et créant ainsi un accès au village de Lacrost. Le commerce et l'artisanat se développent. La ville prospère jusqu'en 1880 lorsque le phylloxera ravagera le vignoble et entrainera une crise grave.

A cette époque, la ville s'ouvre vers l'extérieur. Une partie de ses remparts est détruite (Cf. schéma ci-dessous remparts symbolisés en jaune) et un système d'esplanade et de promenades est créé.



Tournus au XVIIIème siècle (Carte de Cassini)



Tournus et l'essor du chemin de fer au XIXème siècle (Carte de l'Etat major 1820-1866)



DRAC de Bourgogne – PSMV en cours de réalisation – Ilot de l'église Saint-Valérien - présentation du choix de la CLSS-p.3.

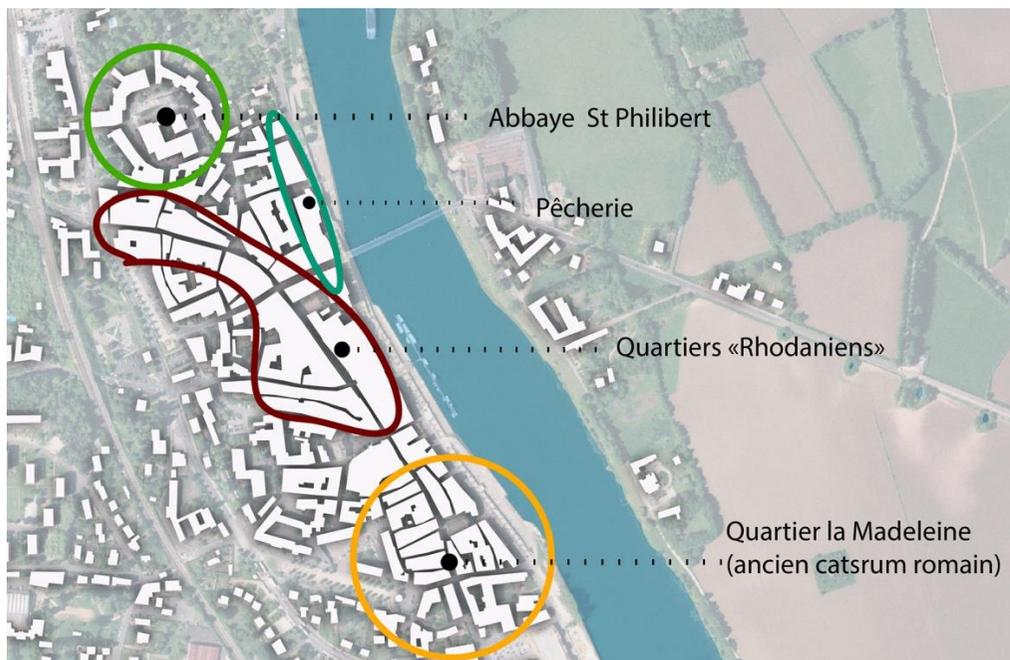


Tournus au XIXème : vue sur le Champs de Mars et la Promenade de l'Arc.

L'arrivée de nouvelles industries au début du XXème siècle redonnera un nouvel élan à Tournus, qui rassemblera de nouvelles populations issues de l'exode rural Bourguignon et Bressan. Cependant peu de logements neufs sont construits à cette époque.

L'entre-deux-guerres verra une éclosion plus grande d'habitations individuelles au-delà de la voie de chemin de fer, créant ainsi une première couronne urbanisée autour du vieux centre. A la fin des années 1960, l'aménagement de l'autoroute A6, enserre un peu plus la ville dans les infrastructures de transport. La croissance est alors constante jusqu'au milieu des années 1970 et Tournus compte jusqu'à un peu plus de 7000 habitants.

Un centre historique aux quartiers bien identifiés



Quartier de l'abbaye organisé selon un plan circulaire centré sur l'Abbaye entouré d'un parc arboré d'où émerge le site abbatial. Le bâti aux toitures à forte pente sont couvertes de tuiles plates bourguignonnes



Quartier de la Pêcherie situé au pied de l'Abbaye. Si les façades sur les rues de la Poissonnerie et de la Place de la Cité restent étroites, les logements s'ouvrent à l'intérieur des flots sur des cours plus vastes, ou des jardins, à des niveaux différents de celui des rues.



Rue de l'Hopital et du Bief du Pottet

Les quartiers « Rhodanien » forment un ensemble de quartiers dense et homogène parcouru d'étroits passages et ruelles formant un réseau de « traboules » (influence rhodanienne).



Le quartier de la Madeleine présente des rues étroites et orthogonales (forme urbaine est héritée du *castrum* romain). Les constructions sont implantées de façon continue sur la trame parcellaire étroite et occupent ainsi la quasi-totalité des îlots. .

Tournus aujourd'hui, ville fragmentée à forte identité paysagère et patrimoniale

Résultant d'évolutions successives, l'organisation urbaine de Tournus est fragmentée par la présence d'infrastructures de transport majeures (A6, voie ferrée, passage de D 906) qui rendent difficiles les relations interquartiers (Ouest-Est) et qui tendent à isoler le centre historique du reste de la ville.



D 906 : une fracture dans l'organisation urbaine de la ville



Franchissement de la voie ferrée à l'entrée du centre ville

Ainsi, on distinguera :

- le cœur historique de Tournus, lui-même composé de quartiers bien spécifiques (quartier de la Madeleine, la Pêcherie, le quartier Rhodanien),
- les faubourgs organisés autour du quartier de la gare et des bords de Saône (rive gauche),
- une première couronne d'urbanisation construite à l'Ouest de la voie ferrée ou au Nord de la ville, accueillant un tissu d'activités industrielles et commerciales et de l'habitat majoritairement peu dense de type pavillonnaire, et un ensemble d'équipements

- une seconde couronne d'urbanisation située au-delà de l'autoroute. Elle s'est développée de manière diffuse et peu structurée le long de la D14 (en direction d'Ozenay), de la D 56 (en direction de Plottes), et de la D 215 (en direction de Mancey et de la Chapelle-sous-Brancion).

Etroitement liée au site dans lequel elle s'insère, Tournus dispose de nombreuses qualités urbaines et paysagères qui participent à son identité.

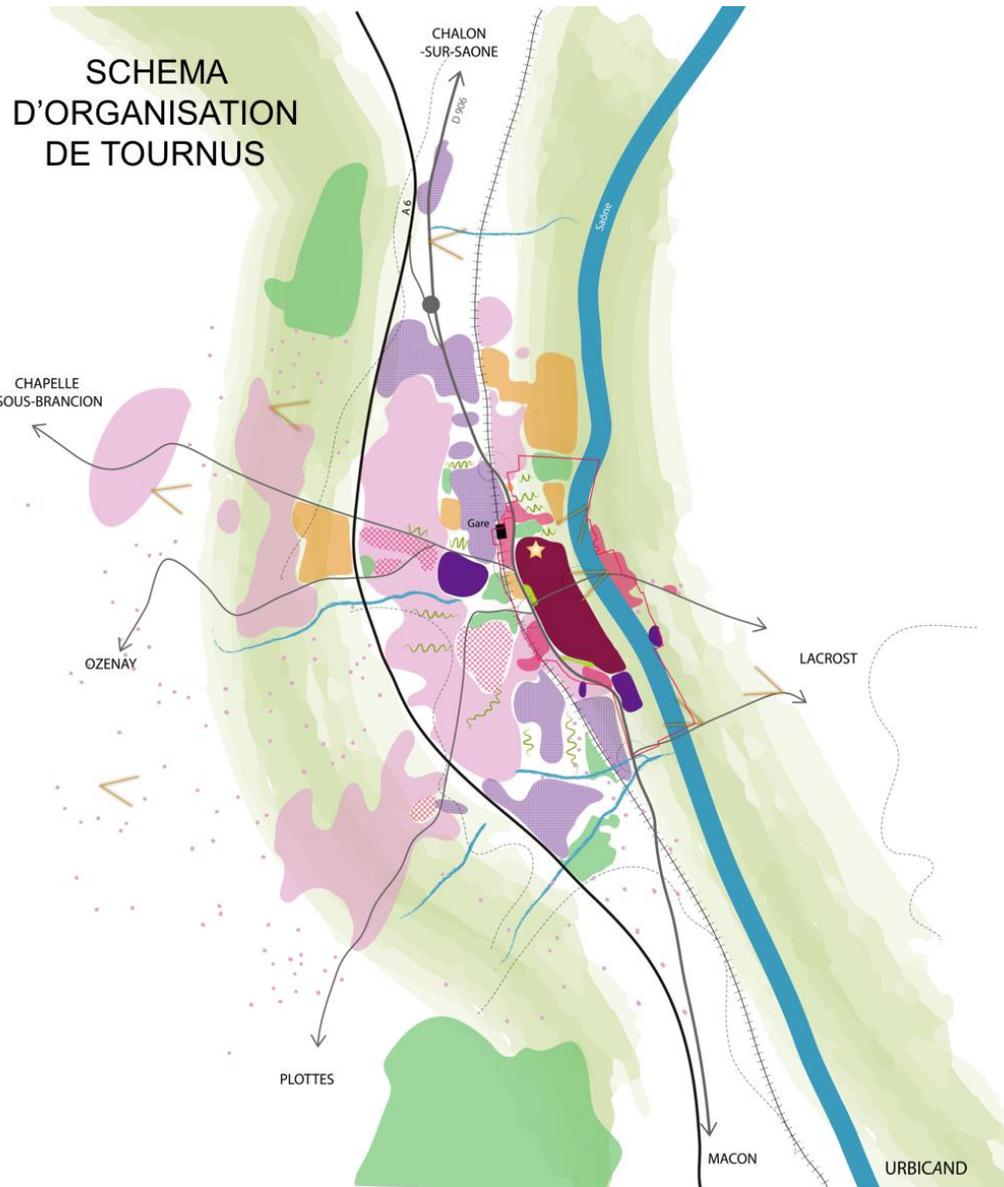
Implantée historiquement à la limite des Hautes terrasses du Val de Saône, la ville est étroitement liée à son coteau, qui accueillait de nombreux vergers et jardins de proximité. Or, même si elle a été impactée par l'urbanisation, cette trame de jardin est encore visible dans la première couronne urbaine.

De petits cours d'eau et ruisseaux encore perceptibles dans la trame urbaine actuelle prennent également leur source dans ce coteau, traversent le quartier des Sept Fontaines ou le quartier des Joncs (usine ALCEA) et se déversent dans la Saône.

En connexion directe avec la Saône, la perception de la ville et de l'abbaye Saint-Philibert depuis les bords de Saône sont également des éléments forts de la composition urbaine de la ville, et mettent en avant la qualité de sa façade urbaine et de son patrimoine.

On mettra également en avant les nombreux points de vue sur la ville depuis les hauteurs du coteau ou depuis les villages voisins (comme Lacrost).





Trame de jardins au milieu des habitations et des activités industrielles

- Légende**
- 1. Trame urbaine**
- ↔ Routes principales
 - Autoroute A 6
 - Echangeur autoroutier
 - Voie ferrée
 - Gare
 - Carrefours stratégiques (connexions interquartiers - accroche au centre historique)
 - Centre historique
 - Faubourg
 - ▨ Habitat semi-collectif ou collectif
 - Habitat individuel
 - Habitat individuel isolé
 - Espaces d'activités économiques
 - Espaces d'activité économique proposant des services de proximité
 - Equipements
 - Esplanade - promenade historique construite sur les anciens remparts (XIXème)
- 2. Trame paysagère**
- Lignes de relief structurantes
 - Cours d'eau
 - Boisement - espace arboré
 - ▲ Points de vues
 - ★ Repère paysager (abbaye)
 - Ceinture agro-naturelle de proximité (plaine alluviale de la Saône, coteaux agricoles)
 - Trame de jardin potager et d'agrément

3.4.5 Zoom sur les fonctionnalités urbaines et paysagères des principales polarités urbaines du territoire

A l'échelle du territoire, trois polarités urbaines se dégagent en raison du nombre d'habitants qu'elles accueillent (> à 800 habitants) et des services et des équipements qu'elles offrent à la population, à savoir : Tournus, Lugny et Viré. Ainsi, il semble important d'établir un zoom spécifique sur les fonctionnalités urbaines et paysagère de chacun de ces pôles. En raison de leur rayonnement et de leur proximité urbaine à Tournus et Viré, les communes de Fleurville et de Lacrost sont nécessairement intégrées dans ces schémas d'organisation urbaine.

Pour plus de lisibilité, les schémas communaux sont consultables dans le document annexé au diagnostic.

3.5 Tendances et évolutions

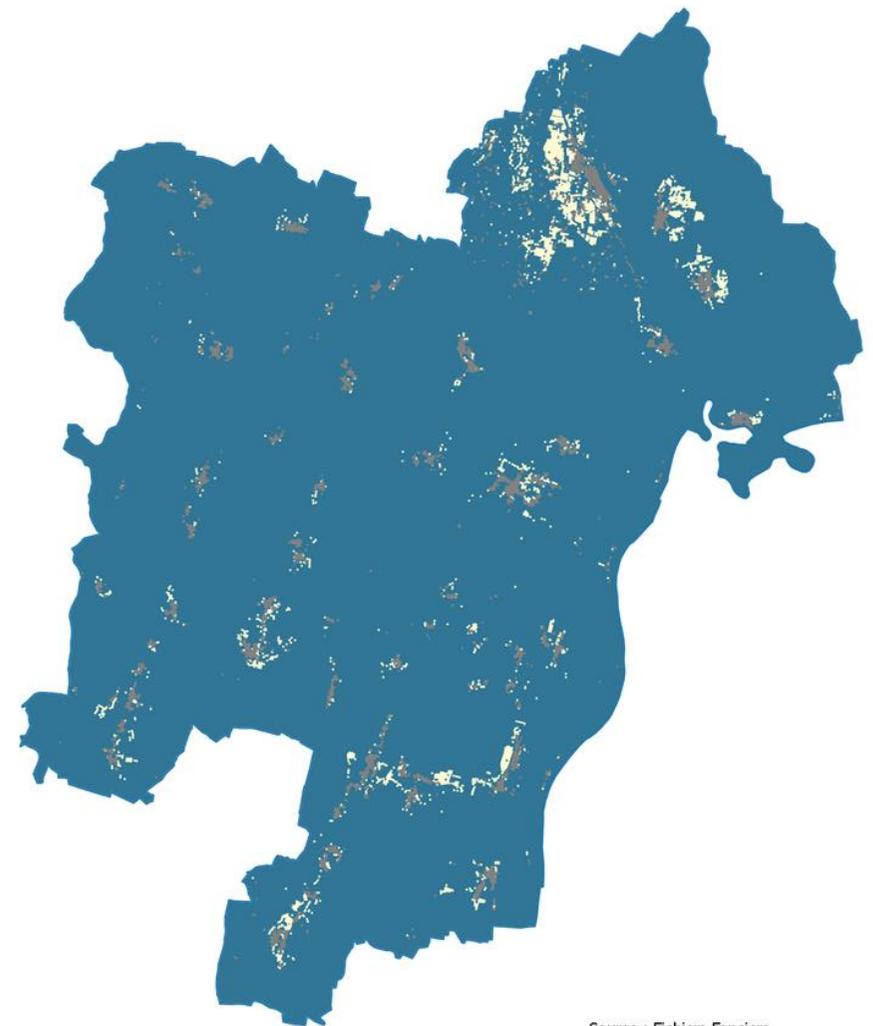
3.5.1 Une artificialisation des sols en progression sur tout le territoire

Analyse à long terme : une consommation d'espace relativement importante depuis la fin des années 1990

L'analyse de l'évolution de la tâche bâtie depuis 1950 met en évidence plusieurs secteurs où l'artificialisation a été plus importante, ce qui montre le net différentiel entre les secteurs du territoire :

- La majorité de la consommation d'espaces sur 60 ans a été concentrée sur Tournus / Plottes, sur Lacrost et sur Prety. L'ensemble de cette consommation est directement imputable au développement de la ville de Tournus et à son desserrement de proximité.
- Le Sud du territoire a également connu des dynamiques d'artificialisation, notamment au niveau des monts du Mâconnais (Saint Gengoux de Sissé, Lugny, Viré, Clessé) mais également sur l'axe de la vallée de la Saône (Saint Albain, Fleurville, Montbellet, Uchizy).

Depuis la fin des années 1990, la consommation d'espace s'est accélérée en lien avec le développement démographique plus soutenu du territoire. L'analyse des données disponibles sur le temps long (1993 – 2012, données DDT71) montre l'accélération des rythmes de consommation foncière. L'analyse des surfaces consommées fait état d'un rythme de consommation deux fois plus élevé sur la période 2003 – 2012 par rapport à la période 1993 – 2002.



Source : Fichiers Fonciers
Ign BdTopo
Réalisée par DDT 71 - MCTP - UPEC

Evolution de la tâche bâtie entre 1950 et 2012, données DGFIP, traitement DDT71

Analyse détaillée 2002 – 2016 : une consommation particulièrement importante dans les petites communes

L'analyse détaillée réalisée sur la période 2002-2016 a permis de préciser l'analyse chiffrée de la consommation foncière sur le territoire. Près de 100 hectares ont été consommés en 14 ans, ce qui représente un rythme de consommation moyen d'environ 7 hectares par an :

- **Tournus et ses communes proches qui accueillent un desserrement notable** (Plottes, Lacrost, Prety) ont connu sur la période d'analyse une artificialisation de 43 hectares environ, ce qui représente une part importante de la consommation totale (43,5%), **mais cette consommation ne représente pas une majorité aussi importante que sur la période longue depuis 1950**. Le développement a été important en particulier sur Lacrost (13,8 ha consommés soit un ha par an).
- **L'artificialisation a été conséquente dans les villages viticoles du Mâconnais, en particulier dans la moitié sud du territoire, en lien avec des soldes migratoires positifs** (Viré 7 ha, Clessé 6 ha, Montbellet 9 ha, Uchizy 6 ha...).
- Les villages de Fleurville et de Saint Albain, plus contraints par les axes de communication et bénéficiant moins de l'image viticole, ont consommé moins de foncier que dans les années 1980 et 1990, car ils ont été moins attractifs sur les 15 dernières années.

- La consommation d'espace est restée très limitée dans la partie Nord-Ouest du territoire, plus enclavée et plus patrimoniale, ainsi que dans les communes concernées par des contraintes fortes (La Truchère).

Une consommation d'espace qui touche majoritairement les espaces agricoles, et qui

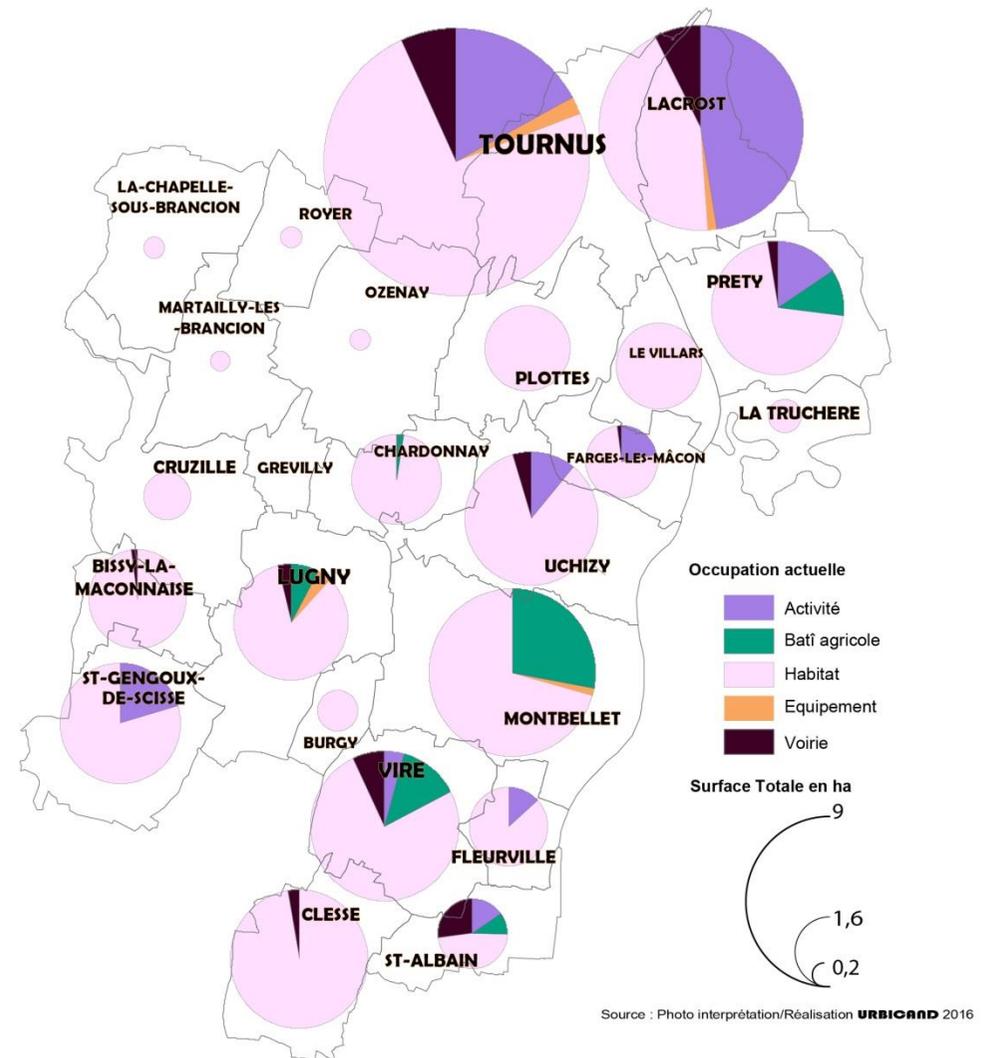
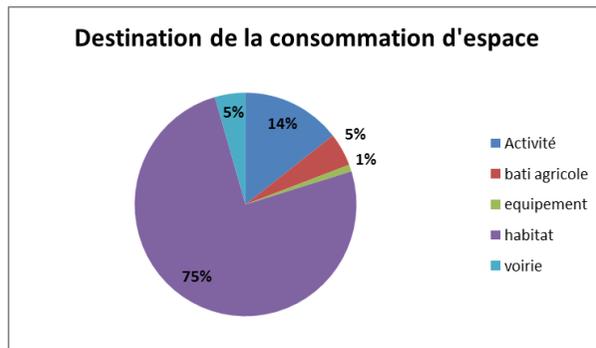
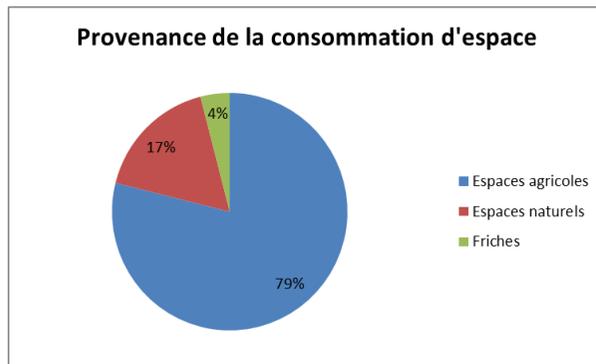
Surface consommée entre 2002 et 2016	CONSUMMATION (en ha)	DESTINATION (en ha)				
		Activité	bati agricole	equipement	habitat	voirie
Commune						
Bissy-la-Mâconnaise	3,2	0,0	0,0	0,0	3,1	0,1
Burgy	0,6	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0
Chardonnay	2,7	0,0	0,1	0,0	2,6	0,0
Clessé	6,2	0,0	0,0	0,0	6,1	0,2
Cruzille	0,7	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0
Farges-lès-Mâcon	1,7	0,4	0,0	0,0	1,3	0,0
Fleurville	2,1	0,3	0,0	0,0	1,8	0,0
La Truchère	0,4	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0
La-Chapelle-sous-Brancion	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Lacrost	13,8	6,5	0,0	0,2	6,0	1,0
Le Villars	2,4	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0
Lugny	4,3	0,0	0,3	0,2	3,7	0,2
Martailly-lès-Brancion	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Montbellet	9,2	0,0	2,6	0,1	6,5	0,0
Ozenay	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Plottes	2,4	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0
Prety	5,8	0,9	0,7	0,0	4,1	0,1
Royer	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Saint-Albain	1,6	0,2	0,2	0,0	0,8	0,4
Saint-Gengoux-de-Scissé	4,8	1,0	0,0	0,0	3,8	0,0
Tournus	23,3	4,0	0,0	0,5	17,3	1,6
Uchizy	5,8	0,6	0,0	0,0	4,9	0,3
Viré	7,2	0,3	1,0	0,0	5,5	0,5
TOTAL	98,6	14,2	4,7	1,0	74,3	4,4

s'explique principalement par la production de logements

Les espaces agricoles sont les premières victimes de la consommation d'espace. Sur la période 2002-2016, **près de 80 hectares d'espaces agricoles ont été consommés**, ce qui représente 80% de la consommation d'espaces. Les espaces naturels représentent un petit peu plus de 15% de la consommation, et les espaces forestiers sont restés, quant à eux, peu touchés par l'artificialisation.

La consommation entre 2002 et 2016 s'explique majoritairement par la production d'habitat :

- **Les trois quarts de la consommation sont dédiés à la production de logements** (lots individuels ou lotissements), avec près de 75 hectares consommés en 14 ans.
- L'accueil d'activités économiques représente le second type de consommation, avec un petit peu moins de 15 hectares consommés en 14 ans.
- 4,5 hectares environ ont été consommés pour la construction de voiries (les voiries de desserte des lotissements et ZAE sont incluses dans les chiffres ci-dessus).
- Un petit peu moins de 5 hectares ont été consommés par le développement de bâti agricole.



Localisation de l'artificialisation entre 2002 et 2016

Des formes urbaines relativement peu denses, notamment pour l'habitat, qui expliquent l'importance des rythmes de consommation

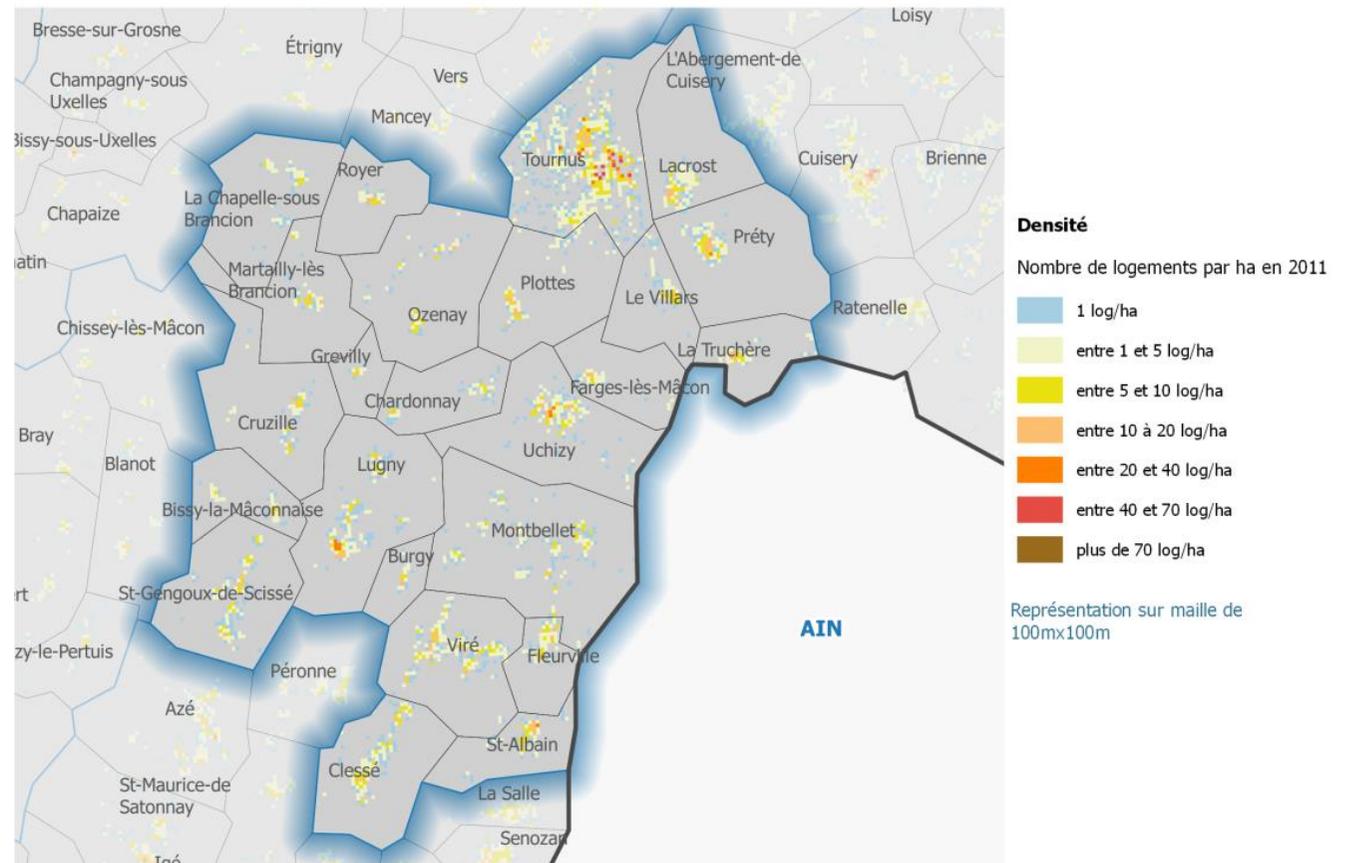
Les formes urbaines produites sur le territoire ces dernières décennies sont particulièrement peu denses, ce qui explique l'importance de la consommation d'espace constatée sur la dernière période :

- L'analyse des données de la DGFIP (source DDT71) permet d'estimer la densité moyenne des logements produits à environ 9 logements / hectares à l'échelle de tout le territoire (période 2003-2012).
- Cette densité semble avoir baissé par rapport aux années 1990 (densité moyenne estimée à 11 logements par hectare entre 1993 et 2002), ce qui peut s'expliquer par le développement plus important de l'habitat dans une partie des villages, où la densité produite est en général plus faible qu'à Tournus ou que dans les bourgs.
- Les densités moyennes ne sont pas les mêmes sur tout le territoire. L'analyse des densités moyennes des tissus bâtis met en évidence que la majorité des tissus périphériques des villages présentent des densités faibles (inférieures à 10 logements / ha, voire 5 logements / ha), qui tranchent avec les formes historiques villageoises des centres anciens, plus denses (jusqu'à 40 logements par hectare).

La dédensification des formes urbaines prend généralement la forme de maisons individuelles isolées ou de lotissements pavillonnaires. A Fleurville, par exemple, contrairement à la densité du centre historique, les nouveaux espaces urbanisés sous forme de

lotissements ou de maisons isolées proposent, en effet, des formes urbaines peu denses fortement consommatrices d'espace.

Approche de la densité de logements





Extension urbaine récente

Lotissement pavillonnaire ou pavillon isolé implanté le long des voies en sortie de bourg. Principalement composé de maisons individuelles, le bâti est implanté au milieu des parcelles (forte consommation d'espace).



Centre ancien

Tissu dense et compact et resserré principalement composé de maisons de village et de corps de fermes.

terrasses viticoles le long de la D15 en direction de Fleurville. Aujourd'hui, seul un boisement et l'autoroute A6 séparent Viré de Fleurville. Cet étirement urbain linéaire continu (ou conurbation urbaine) favorise l'éloignement des constructions récentes au centre historique et tend à miter les paysages du Bas mâconnais et du Val de Saône.



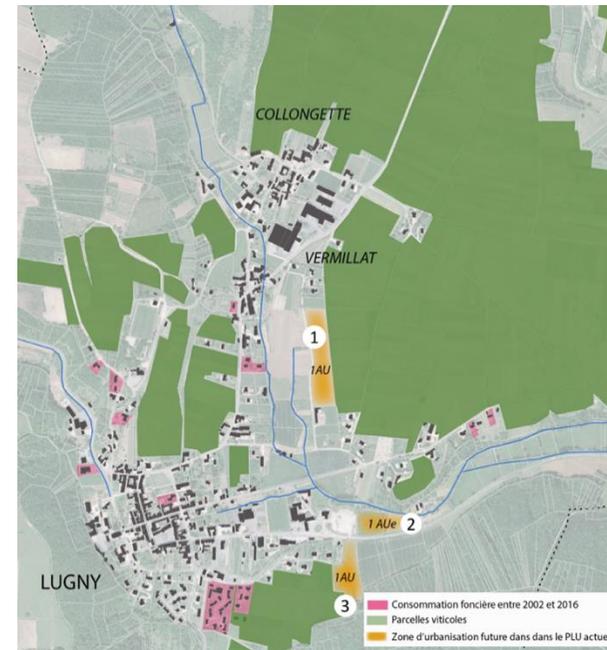
3.5.2 Une urbanisation orientée par la vigne

Dans un territoire où la production viticole est une ressource économique majeure, l'urbanisation est orientée par le parcellaire viticole. En « bloquant » le foncier, celui-ci limite, en effet, les opportunités foncières.

A Viré, par exemple, le centre historique et les hameaux historiques limitrophes (Jean Large, Cochet, Chapotin, le Buc, le Grand Mollard et le Petit Mollard) sont entourés par la vignes (cf. carte ci-contre). Ainsi, le développement urbain s'est réalisé sur les espaces agricoles limitrophes situés sur les hauteurs des coteaux à la limite des boisements (secteur sensible marqué par une forte co-visibilité paysagère) ou en contrebas des

A St-Gengoux-de-Scissé ou Bissy-la-Mâconnaise, l'urbanisation entre 2002 et 2016 s'est développée dans les hameaux (Charcuble, Bonzon, Bassy) et les secteurs moins contraints par la vigne.

Consommation foncière entre 2002 et 2016
Vigne (interprétation photoaérienne)



Enfin, à Lugny la localisation des zones à urbaniser du PLU actuel interrogent la difficulté des choix et des équilibres à trouver, quant aux modalités futures de développement d'un bourg avec des secteurs situés :

- en fond de vallon à proximité d'un point d'eau et risque de ruissellement des eaux (1),
- sur les limites du coteau (co-visibilité urbaine) (2),
- ou en sortie de bourg (éloignement du centre ancien) (3).

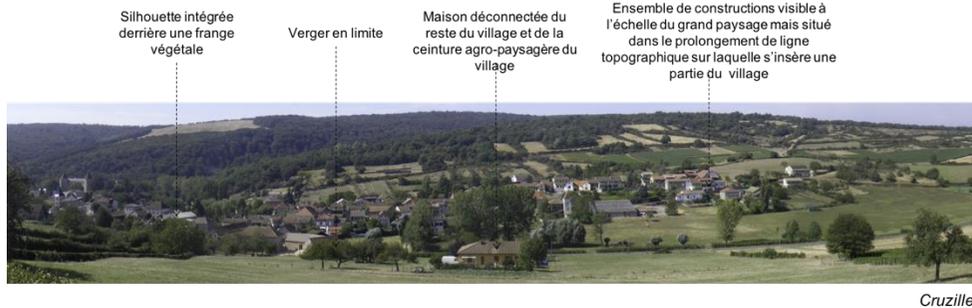
3.5.3 Des paysages impactés

Même si le territoire est encore relativement bien préservé d'une urbanisation exponentielle, les formes urbaines et architecturales proposées sont parfois déconnectées de l'armature urbaine et paysagère existante et impactent la qualité des paysages.

Des silhouettes urbaines impactées par un développement urbain peu intégré à l'armature urbaine et paysagère existante

Historiquement, l'organisation des villages et des bourgs s'adaptait au site dans lequel ils s'inséraient (contrainte topographique, accès aux ressources naturelles et aux terroirs agricoles.). Celle-ci a donc toujours permis une transition douce entre les espaces bâtis et les espaces agricoles ou naturels, dans lesquels ils s'inscrivent. Les boisements, les microreliefs, les vergers, et les haies formaient une ceinture verte de transition et fabriquaient des limites d'intégration du bâti dans son finage. Or, en s'implantant généralement en extension urbaine le long des routes ou à l'écart du bourg, les constructions récentes s'éloignent de cette structure agro-paysagère de proximité et déstructurent l'équilibre originel des silhouettes urbaines.

Dans un territoire fortement contraint par les reliefs et marqué par de fortes co-visibilités paysagères, l'évolution de l'armature urbaine des villages et des bourgs doit nécessairement considérer le traitement paysager des franges urbaines et l'inscription des futures constructions dans leur site.



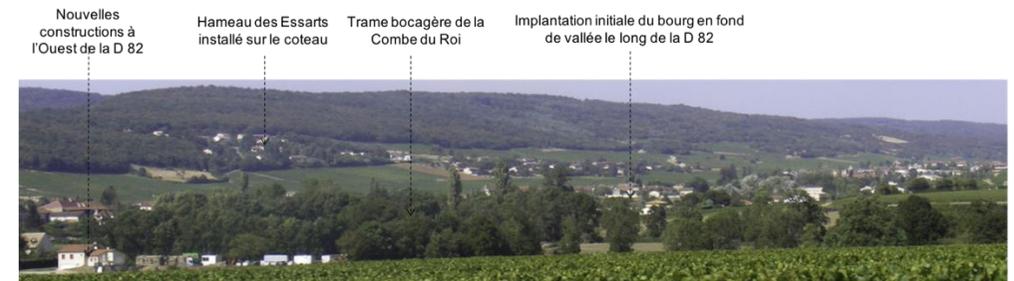
Construction récentes implantées dans le prolongement du village et des lignes topographiques (Burgy)



Frange urbaine de Sagy-le Haut (hameau de Cruzilles) intégré derrière un écran végétal

Fragmentation et mitage des paysages

Dans les secteurs où la pression urbaine et viticole est importante, on observe un mitage et une fragmentation des paysages agricoles et naturels, dû notamment à un étalement urbain mal contrôlé. On citera, par exemple, le fond de vallée de St-Gengoux-de-Scissé, dont le développement urbain dispersé semble envahir les paysages viticoles.



St-Gengoux-de-Scissé

Les paysages des terrasses viticoles du Bas Mâconnais sont également fragmentés par un développement urbain linéaire en direction du Val de Saône.

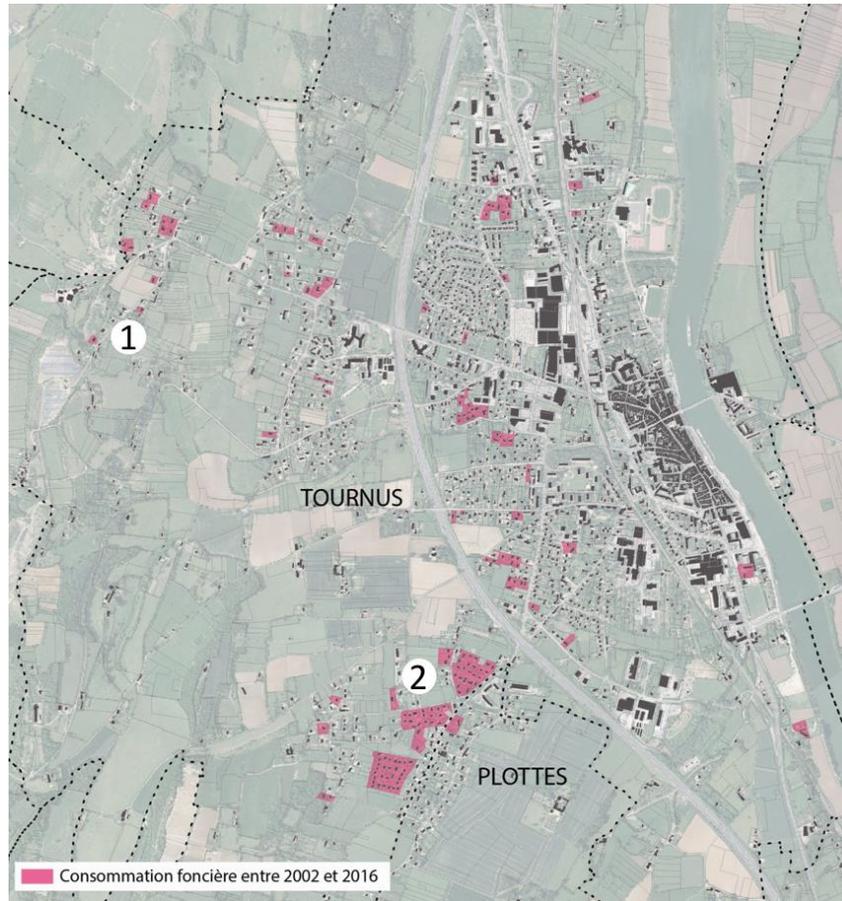


Mitage urbain des coteaux à Viré



Conurbation progressive ente Viré et Fleurville

Très contraints par les reliefs et les risques d'inondation, les communes de Tournus et de Lacrost se sont développées sur les coteaux, soit dans des aires de co-visibilité paysagère importantes.



Mitage des versants des Monts du Mâconnais et du tournugeois à Tournus

Des entrées de villes dégradées

Généralement situées en extension urbaine, les constructions récentes modifient la perception des entrées des villages et des bourgs. L'absence de traitement paysager de la frange urbaine, l'utilisation de matériaux de construction de couleur blanche ou trop claire, et le caractère étalé et diffus de la forme urbaine ne permettent pas d'intégrer ces entrées de villes à l'enveloppe urbaine existante.



Entrée de ville du hameau de Bonzon (St-Gengoux-de-Scissé) : quelle qualité du cadre de vie ?

Les entrées de ville des Monts du mâconnais et du tournugeois sont marquées par des paysages viticoles ouverts et l'absence de bâtiments d'activités de grande taille type silo. En bloquant les possibilités d'extensions foncières en limite de village, la vigne préserve en grande partie leur qualité urbaine. Néanmoins, dans le cas d'extension urbaine en limite de bourg, l'absence de ceinture agro paysagère de transition avec les parcelles viticoles crée des conflits d'usages avec l'habitat.



Entrée patrimoniale de Boye (hameau de St-Gengoux-de-Scissé)



Glessé

Bonzon



Lugny

Enfin, dans les villages et les bourgs les plus dynamiques (Tournus, Lugny ou Fleurville par exemple), la qualité urbaine des entrées de ville est parfois remise en question par un assemblage d'espaces d'activités ou d'équipements sans véritable cohérence urbaine.



Entrée de ville de Lugny marquée par la présence du collège, d'espaces d'activités et de pavillons



Le rond point de Fleurville : un support de développement d'activités économiques

3.5.4 Banalisation du langage architectural et urbain

Qu'ils prennent la forme de lotissements pavillonnaires ou de constructions ponctuelles, les projets d'aménagement urbains récents proposent généralement des formes urbaines en rupture avec les savoirs-faires traditionnels.

Les règles tacites d'organisation et d'implantation du bâti ont laissé place à de nouveaux critères de confort, de coût et de réglementation. Ainsi, la qualité architecturale et le souci du détail ont tendance à disparaître dans une logique de simplification et d'économie pas toujours justifiée. Les matériaux locaux, qui contribuaient fortement au caractère et à l'identité du territoire, sont abandonnés pour des matériaux modernes et standardisés, y compris en cas de réhabilitation du bâti ancien. L'absence de réflexion quant à la relation au site (climat, topographie, ensoleillement, vues, ...) entraîne un manque d'intégration de ces espaces urbanisés dans leur site.

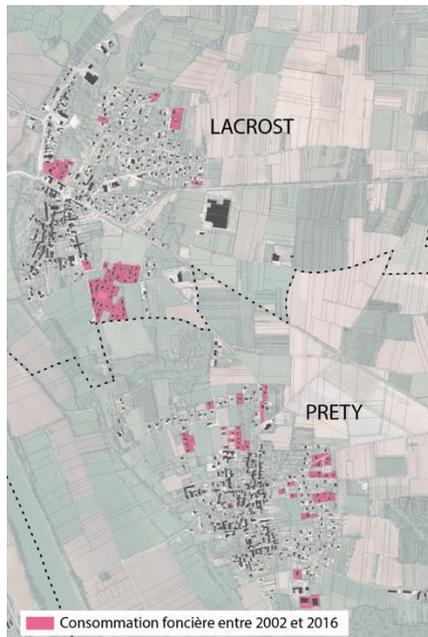


Standardisation des matériaux et des formes urbaines



Impact de la mairie de la Chapelle-sous-Brancion à l'échelle du grand paysage en raison d'une façade trop claire créant un contraste avec la couleur dorée des pierres locales

Dans les bourgs et les villages les plus dynamiques en matière d'habitat (Tournus, Lacrost, Préty, Lugny, Viré, Clessé, ...), on assiste à l'émergence d'ambiances périurbaines déconnectées de l'identité architecturale locale.



Lotissement de Lacrost



Préty

Lacrost et Préty : des villages périurbains ?

Ces modes de développement urbain interrogent également l'identité urbaine des villages et des bourgs et banalisent l'architecture locale au détriment de l'image touristique et patrimoniale du territoire.



Quelle mise en valeur du château de Cruzille ?

Cette tendance est d'autant plus préoccupante qu'on observe à l'inverse une dégradation du bâti ancien dans les centres historiques. Celle-ci résulte, notamment, de la vacance de ces logements, des coûts de réhabilitation des logements et de l'inadaptation des logements anciens aux besoins et attentes des ménages.



Plottes

Grevilly

Brancion

Ainsi, certains bourgs, comme Uchizy, sont confrontés à des dynamiques de développement à deux vitesses avec à la fois des secteurs dégradés et l'émergence de lotissements récents.



Lotissement récent



Ilots dégradés dans le Faubourg

La réhabilitation des bâtiments anciens est également un enjeu fort du territoire et doit respecter les caractéristiques architecturales des bâtiments en respectant leur morphologie et l'usage de matériaux adaptés. L'adaptation des bâtiments anciens aux énergies renouvelables est également un enjeu à considérer, notamment pour la mise en place d'équipements solaires.



3.5.5 Un cadre de vie et des fonctionnalités urbaines remis en question

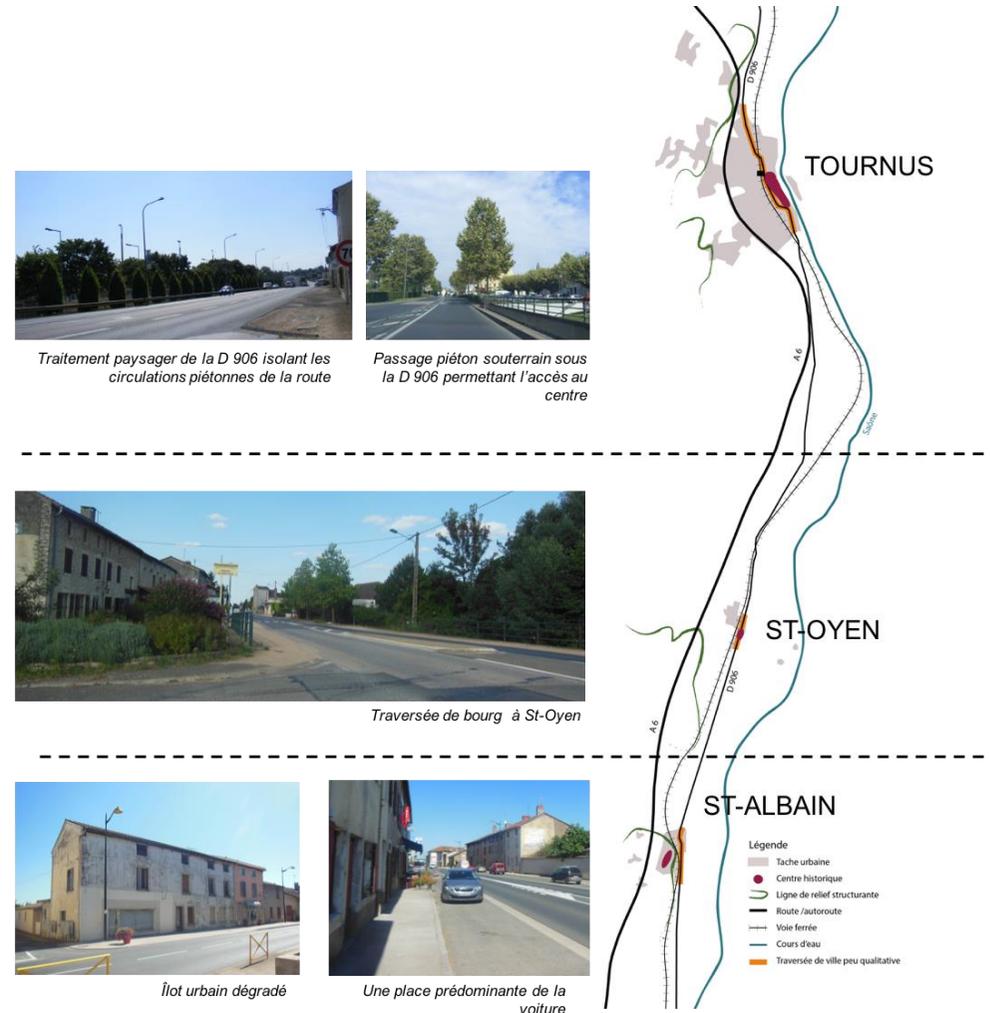
Un éloignement et une déconnexion par rapport au centre ancien

Souvent implantés en extension urbaine et/ou le long des axes de transport, les nouvelles constructions ou lotissements s'éloignent du centre historique, ce qui crée des problématiques en matière de mobilité, d'accessibilité aux équipements (mairie, école, ...), de gestion et d'entretien des réseaux, et de sécurisation des traversées de villages et de bourgs.

Des traversées de bourgs sensibles le long de la D 906, et des entrées de ville des villages et des bourgs

La D 906 est une infrastructure de transport majeure du Val de Saône sur laquelle viennent se greffer un certain nombre de villages et de bourgs. Or, bien loin de s'adapter à l'urbanité des villages et des bourgs, la D906 crée une fracture urbaine. Ses allures routières engendrent, en effet, des conflits d'usages avec les piétons et fragilisent les îlots bâtis implantés sur rue (notamment à St-Oyen et à la sortie Sud de St-Albain). Malgré la présence de trottoirs, le caractère routier et rectiligne de la rue n'invite pas l'automobiliste à réguler sa vitesse. Si certains villages ont mis en place certains aménagements permettant de pacifier et de sécuriser le traitement de leur traversée urbaine (à l'exemple de l'entrée Nord de Saint-Alban), les villages et Tournus ont plutôt

tendance à s'éloigner de cette infrastructure en se développant sur les hauteurs des terrasses du Val de Saône. A Tournus, la D 906 accorde une place limitée aux piétons, dont les déplacements sont canalisés sous la voirie (passages souterrains) ou à proximité.



On retrouve également ce type de conflits d'usage lorsque les hameaux sont implantés le long de la rue et dans le cas d'extensions urbaines linéaire le long de la rue principale.

En effet, l'éloignement des bâtiments récents (généralement implantés en milieu de parcelle) et l'absence de traitement de la voirie marquant l'entrée dans l'espace urbain, ne facilitent pas la transition entre l'espace routier de pleine campagne et l'espace urbain d'une rue villageoise. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le tissu urbain est lâche, diffus et que les bâtis sont implantés en retrait de la rue. Ainsi, en l'absence de front urbain, la rue semble réservée aux usages automobiles.



Traversée d'un hameau à Ozenay



Traversée de Viré à proximité du hameau de Vêrizet



Traversée de village de Clessé présentant une trame urbaine diffuse et éclatée

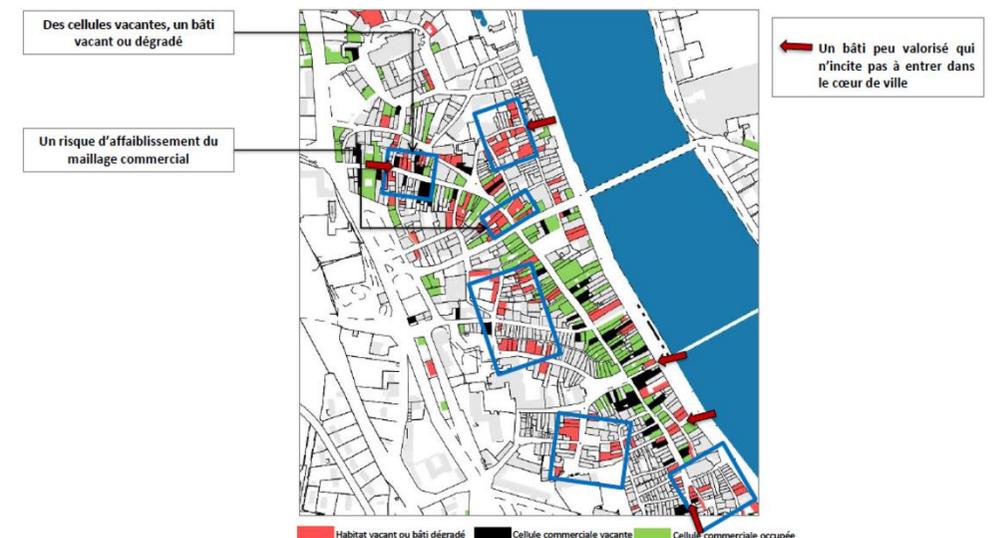
Par des aménagements simples et une réflexion sur l'organisation du bâti, l'enjeu est donc de sécuriser ces traversées de villages et de bourgs, de leur conférer un caractère plus urbain tout en redonnant une place au piéton.

3.5.6 Tournus : des questions pour l'avenir

Un centre bourg fragilisé

L'étude de revitalisation du centre bourg de Tournus réalisée en 2015 a identifié le bâti vacant et dégradé du centre historique (cf. carte ci-dessous). Celui se concentre surtout dans les quartiers « Rhodaniens » et le quartier de la Madeleine, soit deux quartiers historiques de la ville. Insérés dans une trame bâtie relativement dense, ces logements sont souvent insalubres et ne répondent plus aux attentes des ménages (manque de luminosité, absence de jardin, de terrasse et de stationnement, ...).

Or, cette dégradation continue du bâti ancien joue en la défaveur de l'image patrimoniale de la Tournus. Dans ce contexte, la municipalité projette de reconquérir 125 logements d'ici 2025 dans le cadre de la mise en place d'OPAH sur un volume de 250 à 300 logements vacants excédentaires à réhabiliter à long terme.



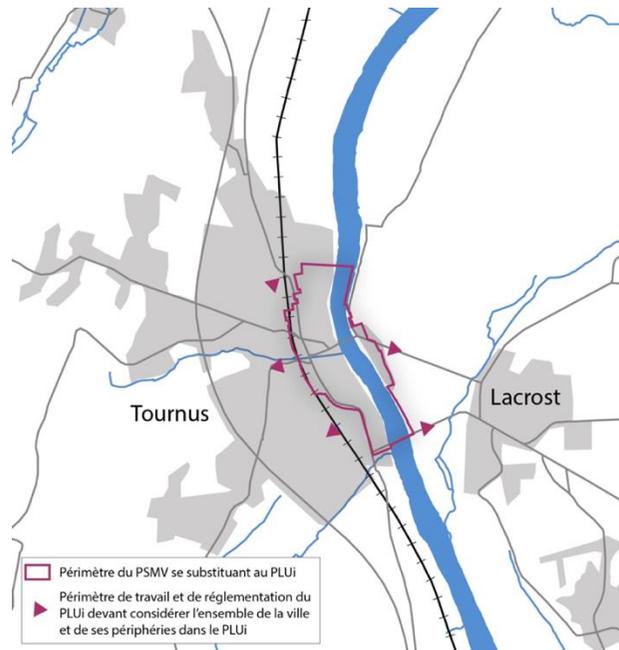
Source : Stratégie de revitalisation de la Ville de Tournus – Développement Stratégique & gouvernance du centre-ville – Phase I. Le bilan prospectif, p.25.

Un périmètre d'intervention du PLUi à définir à l'échelle de la ville

Depuis le 9 novembre 2001, Tournus fait l'objet d'un secteur sauvegardé, qui protège son centre ancien et la rive gauche. Tous les travaux réalisés dans ce périmètre sont soumis à une autorisation d'urbanisme délivrée au cas par cas par l'Architecte des Bâtiments de France. Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) qui s'appliquera au secteur sauvegardé est encore en cours de réalisation. Néanmoins, il a fait l'objet d'une analyse détaillée de la trame urbaine et architecturale. L'objectif est de doter le secteur d'un règlement (texte et plan) précis et adapté et d'indiquer les éléments patrimoniaux qui devront être protégés ou mis en valeur lors des travaux.

Si le PSMV a l'obligation de compatibilité avec le PADD du PLUi, il reste néanmoins indépendant du PLUi.

L'approche urbaine et réglementaire du PLUi doit nécessairement tenir compte du périmètre du PSMV mais aussi le dépasser et considérer la ville dans son ensemble. A cet égard, la D 906 et les faubourgs adjacents marquent une zone de transition urbaine entre la ville historique et la première couronne d'urbanisation. Une attention particulière devra être portée à ces secteurs stratégiques à forte sensibilité urbaine et patrimoniale.



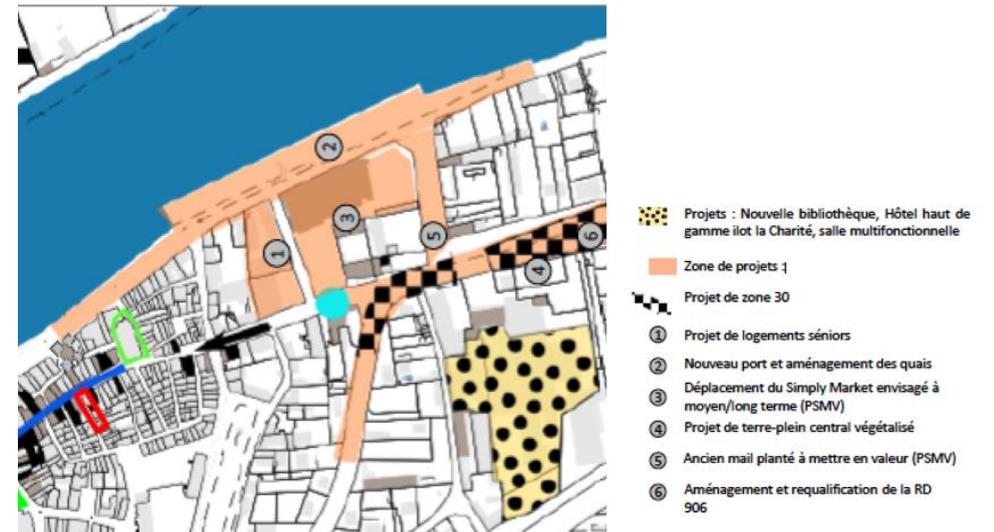
Quels modes d'évolution à venir ?

Dans les modes d'évolutions à venir de la ville, plusieurs enjeux d'aménagement doivent être considérés.

- Réaffirmer la place du centre historique dans la ville

En dépit de son image à fort intérêt patrimonial, le centre historique apparaît aujourd'hui replié sur lui-même et tend à se dégrader. Ainsi, la reconquête de son habitat dégradé et vacant est une priorité. Dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi, cette problématique de renouvellement urbain devra être intégrée dans la définition des objectifs de production de logements, et des objectifs d'équilibre entre Tournus et le reste du territoire.

La lisibilité urbaine du centre historique devra également être mise en valeur en affirmant les secteurs d'accroches (ou portes d'entrées) au centre historique depuis la D 906, la rive gauche ou encore le Pas Fleuri et l'entrée Sud.



Source : Extrait de la carte des secteur potentiels et les projets de la stratégie de revitalisation de Tournus



Proposition d'aménagement du Pas Fleuri.

Or, ces secteurs sensibles sont généralement situés dans ou en limite du secteur sauvegardé. Une réflexion d'aménagement sur ces secteurs doit donc nécessairement prendre en compte le PSMV en cours d'élaboration.

- Réunifier l'armature urbaine de la ville autour de la D 906 et améliorer les relation inter quartiers

Dans un contexte de ville fragmentée par les infrastructures de transport, la D 906 apparaît comme un axe urbain majeur à retravailler (pacification de la traversée, traitement urbain de l'espace public, ...). Loin de segmenter la ville, celle-ci doit, en effet, devenir une armature essentielle à la ville de demain et connecter le centre historique aux quartiers pavillonnaires et industriels limitrophes.

Dans le même état d'esprit, une attention particulière devra être portée à l'accessibilité des quartiers les plus enclavés, comme par exemple : le quartier du collège et du lycée, la zone industrielle des Joncs, et l'usine Valspar.

- Anticiper les évolutions en première couronne urbaine :

Située entre le centre historique et l'A6, la première couronne urbaine de Tournus est caractérisée par un tissu urbain relativement lâche. A dominante d'habitat pavillonnaire, cette couronne accueille également des zones industrielles et artisanales et des jardins historiques. Si les limites de cette première couronne urbaine représentent un potentiel de développement urbain pour la ville, plusieurs secteurs stratégiques peuvent être mis en évidence, à savoir : le quartier de la Croix Vacher (rue de la résistance), le quartier de la gare, le quartier des Sept Fontaines faisant actuellement l'objet d'une opération de renouvellement urbain, ainsi que la zone industrielle des Joncs et de l'usine Valspar.

Limites Est de la 1^{ère} couronne : un potentiel de développement urbain de la ville

Dans sa frange Est, la première couronne urbaine accueille encore de petites parcelles agricoles ici et là. Ce secteur présente donc un potentiel de développement urbain pour Tournus. Une réflexion sur la restructuration de la trame viaire serait néanmoins nécessaire avec un recalibrage des voiries et un remaillage d'une trame viaire discontinue qui se butte notamment sur l'autoroute A6.



Secteurs de densification et de renouvellement urbain stratégiques

>> Quartier de la Croix Vacher

Au regard de l'évolution urbaine de la ville depuis ses origines, la rue de la résistance est un axe d'entrée historique dans la vieille ville. Néanmoins, au fil du temps la lisibilité de cet axe s'est diluée sous l'effet de l'installation d'usines, d'équipements, d'une zone commerciale et de lotissements pavillonnaires. Malgré son attractivité et son rôle de centralité secondaire dans la ville, le quartier de la Croix Vacher ressemble aujourd'hui à un patchwork urbain sans véritable cohérence d'ensemble. La présence de friches et/ou de dents creuses à proximité des usines TEFAL ne participent également pas à créer une ambiance urbaine de qualité, et ce malgré une proximité évidente au centre historique.



Usines TEFAL en vis-à-vis avec la zone commerciale



Passage sous la voie ferrée (rue de la résistance)

>> Quartier de la Gare

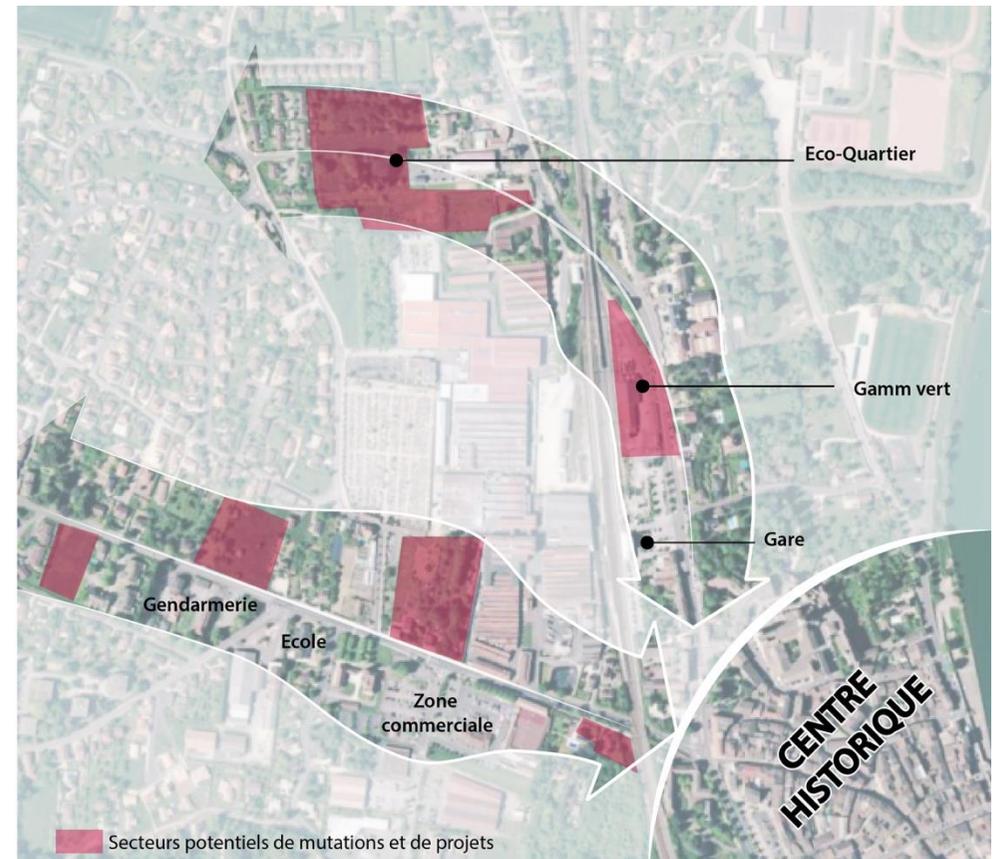
Située historiquement au cœur d'une zone industrielle et artisanale, la gare et ses quartiers limitrophes sont également confrontés à des enjeux de renouvellement urbain. En effet, malgré l'attractivité évidente de ce pôle de déplacement à l'échelle de la ville et du territoire intercommunal, la gare de Tournus est aujourd'hui isolée des quartiers pavillonnaires situés au Nord et du centre historique. Malgré l'aménagement récent d'un parking et d'un rond point pour améliorer son accessibilité routière, le bâtiment en lui-même est quelque peu déconnecté du reste de la trame bâtie avec une vue sur la zone industrielle et artisanale et la voie ferrée. Or, le départ potentiel de l'entreprise Gamm vert (tènement limitrophe à la gare) est une opportunité pour la requalification urbaine du secteur et permettra de mener une réflexion sur l'entrée dans le faubourg historique de la ville.



Gare

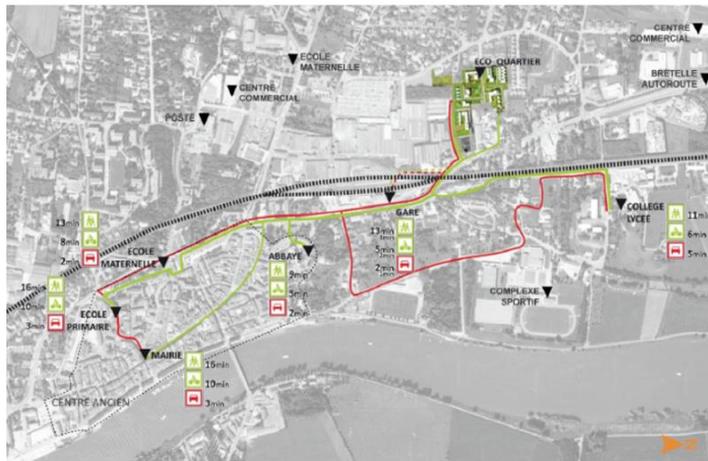


Tènement de Gamm vert et vue sur le bâtiment isolé de la gare



Secteurs potentiels de mutations et de projets

Dans un secteur limitrophe à la gare, le PLU actuel, a également défini un projet d'écoquartier de 110 logements dans ses OAP (secteur identifiée en 1AUe). Celui-ci interroge les mobilités douces à créer et à améliorer pour faciliter l'accès à la gare et au centre historique.



Plan de localisation de l'Eco-Quartier
Boris Bouchet Architecte – La Motrice Paysage et Urbanisme

>> *Les Sept Fontaines*

Enfin, le quartier des Sept Fontaines fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain mené par l'OPAC 71 avec la démolition de deux immeubles. L'objectif est de produire de nouveaux logements plus adaptés sur site ou non (70% des logements seront reconstruits).



>> *La zone industrielle des Joncs et le site Valspar*

Au regard des besoins en matière de développement économique de la ville, on s'interrogera sur les capacités de mutation de la zone industrielle des Joncs et du site de l'usine Valspar. La zone industrielle des Joncs, peu accessible, est traversé par une ligne haute tension qui limite les possibilités de comblement des dents creuses. Enchassée dans une trame de jardins potagers et un tissu pavillonnaire, l'entreprise Valspar a également peu de marge de développement.



- Affirmer les limites urbaines de la ville et préserver son intégration paysagère

Située à l'interstice entre les coteaux des Monts du mâconnais et du tournugeois et la plaine de la Saône, Tournus a une identité paysagère forte. Dans ce contexte, le mitage urbain du coteau (seconde couronne urbaine située au nord-ouest de l'A6) doit être contrôlé. Ainsi, les limites urbaines de la ville doivent être affirmées (l'autoroute A6 ne doit-elle pas être une limite physique à l'extension urbaine ?) afin de préserver la couronne agricole et naturelle du coteau encore perceptible.



Source de la photo : <http://www.mon-coin-de-bourgogne.fr/tournus/>

Le projet d'aménagement d'une zone d'activités à l'entrée Nord de la ville, interroge également les limites urbaines à venir de la ville et la qualité de son entrée de ville. Encore peu dégradé par les activités économiques déjà présentes, ce secteur est marqué par une sensibilité paysagère forte (connexion à la plaine alluviale de la Saône, secteur de co-visibilité paysagère de l'Abbaye St-Philibert, entrée touristique éventuelle depuis la voie bleue). Ainsi, l'évolution de l'entrée de ville devra nécessairement s'interroger sur la qualité urbaine et paysagère à apporter, ainsi que sur l'image et la cohérence urbaine à donner à ce secteur stratégique.



Vue du secteur depuis l'autoroute



Vues du secteur depuis la voie bleue



Zone d'activités existante en entrée de ville

- Affirmer la vocation résidentielle de la rive gauche et les liens avec Lacrost :

Dans son projet de revitalisation du centre bourg, la municipalité affirme sa volonté de densifier la rive gauche de Tournus en affirmant une vocation résidentielle et la démolition du bâtiment Rexam. Cependant, il est important de considérer les risques d'inondation de ce secteur soumis à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), ainsi que l'impact paysager à venir des constructions depuis la rive droite (secteur de co-visibilité paysagère avec le centre historique). On s'interrogera enfin sur la nécessité d'anticiper les risques d'engorgement des ponts, les besoins de développement des mobilités douces et l'effet de vase communicant avec le centre historique de Tournus.

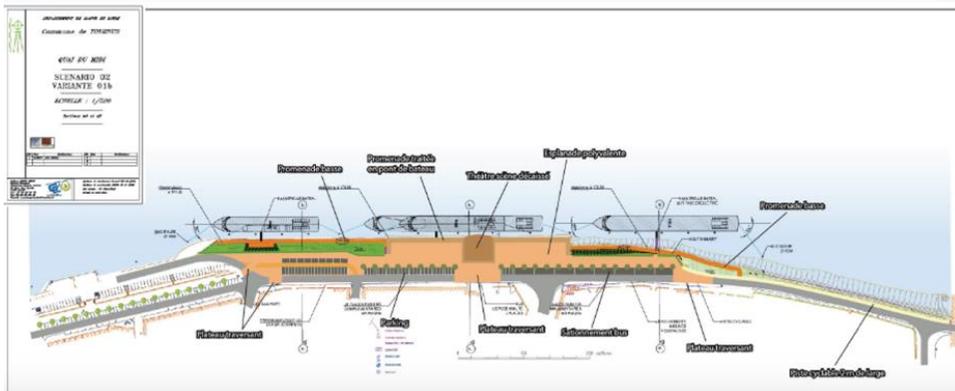


- Affirmer l'accroche touristique de la ville depuis la voie bleue et la Saône

La Saône est un point d'accroche touristique de la ville. Si Tournus dispose déjà d'une grande longueur de façade fluviale aménagée, contribuant grandement à l'image et à l'animation de cette très belle cité, il subsiste une section fluviale non aménagée qui entache l'entrée Sud de la ville : quai haut partiellement affaissé, berges présentant un aspect naturel jusqu'au « pont lourd » enjambant la rivière la Saône.



Pour remédier à cette situation, la ville et VNF ont réalisé une étude d'aménagement de cette portion de quai en 2013.



Variante d'aménagement proposé dans l'étude d'aménagement des quais

En complément de cette étude, une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur l'aménagement des quais a été réalisée dans le PSMV en cours de réalisation.

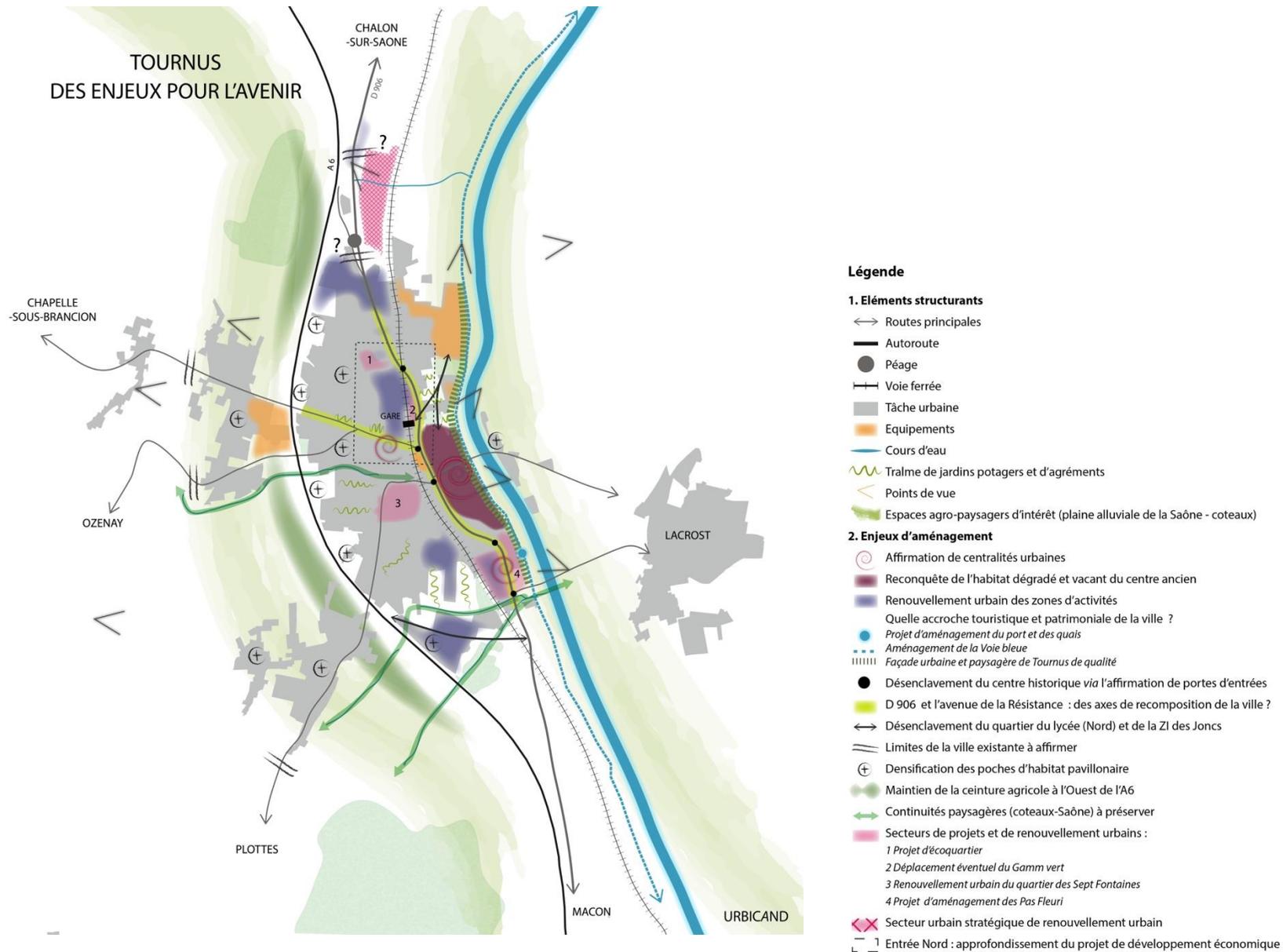
Malgré le passage de la voie bleue reliant Tournus à Mâcon sur une bonne partie du territoire, le tronçon Tournus-Chalon-sur-Saône n'a pas été aménagé. A l'échelle de la ville, il s'agira donc d'anticiper le passage éventuel de cette voie dans le tissu urbain

existant en s'interrogeant sur les modes d'accueil et d'entrée des cyclistes dans le centre historique.



Itinéraire de la voie bleue à l'échelle régionale





4 SYNTHÈSE

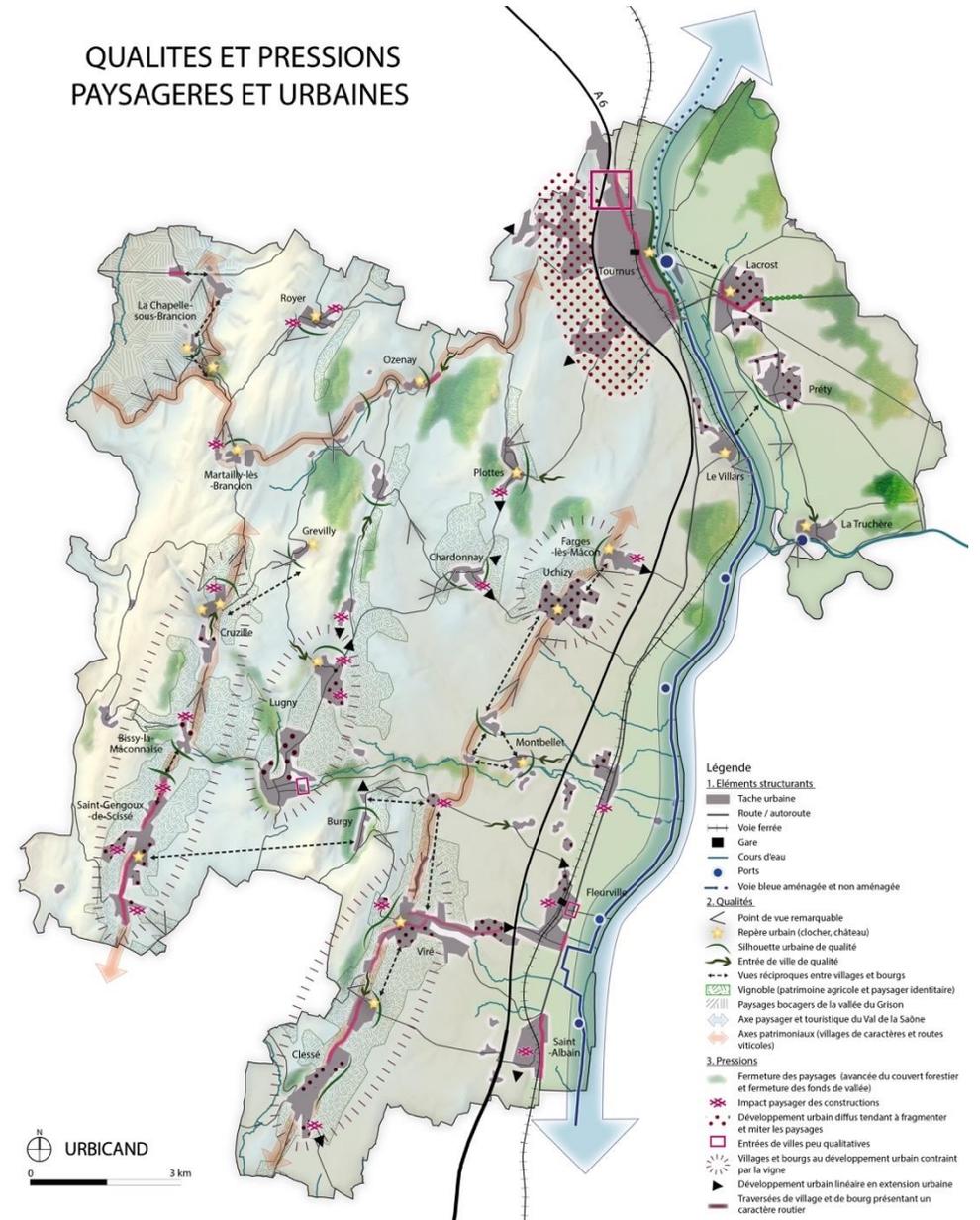
Caractérisés par leur grande diversité, les paysages du territoire sont marqués par la présence d'une grande plaine alluviale (Val de Saône), de nombreux espaces forestiers (partie bressane du territoire, hauteurs des Monts du mâconnais et du tournugeois), de vigne (patrimoine paysager et identitaire du territoire) et de bocages (vallée du Grison). Les points de vues sont nombreux sur les côtes calcaires du mâconnais et du tournugeois et facilitent la perception des paysages et des terroirs. Étroitement liés au relief et au site dans lesquels ils s'implantent, les villages et les bourgs animent également ces paysages remarquables par la qualité de leur patrimoine bâti, de leur entrée de ville et de leur silhouette.

En proposant une découverte séquentielle des paysages urbains, naturels et agricoles du territoire, quatre axes de découverte structurants sont perceptibles sur le territoire, à savoir : la Saône, sa plaine alluviale, sa voie bleue et ses nombreux ports, la vallée urbanisée de St-Gengoux-de-Scissé, la route en balcon reliant les villages viticoles du Bas mâconnais, et enfin la D14 formant une route patrimoniale reliant Tournus à la Chapelle-sous-Brancion.

Des pressions urbaines et paysagères fragilisent néanmoins la qualité de ce patrimoine paysager et urbain et remettent en question la qualité de son cadre de vie. Sous l'effet de l'évolution des pratiques agricoles, l'avancée du couvert forestier tend à simplifier et fermer les paysages. Cette situation est d'autant plus préoccupante que cette avancée forestière s'approche de l'enveloppe urbaine des bourgs (Lugny, Brancion, Burgy, ...) ou de la Saône (un axe touristique majeur).

Sur un territoire marqué par une forte sensibilité paysagère (nombreuses co-visibilités urbaines), un développement urbain mal maîtrisé (même ancien) impacte durablement le paysage et la qualité du cadre de vie. On note en effet une tendance au mitage et à la fragmentation des paysages dans les villages et les bourgs viticoles du Monts du mâconnais et du tournugeois. Dans les secteurs contraints par les reliefs ou la présence d'infrastructures de transport (Val de Saône) les constructions sur les coteaux ont un impact paysager fort à l'échelle du grand paysage.

QUALITÉS ET PRESSIONS PAYSAGÈRES ET URBAINES



Ainsi, selon les secteurs géographiques, les enjeux de développement ne se traduiront pas de la même manière.

A **Tournus**, tout d'abord, et ses **villages périphériques (1)**, la pression résidentielle est importante et tend à se déporter sur la périphérie urbaine de Tournus (seconde couronne) ainsi que sur les villages situés à proximité (Lacrost, Préty, Plottes - secteur accolé à Tournus - et dans une moindre mesure le Villars). Dans un secteur marqué par des vues réciproques entre les villages et Tournus et la présence d'un risque d'inondation important, l'impact paysager de ce développement urbain doit être maîtrisé. Le rôle de Tournus et de son centre historique (comme espace patrimonial remarquable et espace de vie) doit également être affirmé afin d'éviter tout effet de vase communicant avec les espaces urbains périphériques, au risque de voir se dévitaliser le centre bourg. On s'interrogera également sur la préservation des qualités paysagères de la plaine alluviale de la Saône (qui tend à se refermer et qui est soumis à une pression urbaine forte) et sur son rôle d'accroche touristique.

Situé à la confluence entre la Saône et la Seille, le **village de la Truchère (2)** est marqué par des paysages de grande qualité, alliant des zones humides à fort intérêt paysager et écologique (plaine alluviale de la Saône et de la Seille, réserve naturelle) et d'eau vive avec une accroche directe à la Seille. Son port et sa halte fluviale positionnent le village dans la dynamique touristique Tournus. Malgré ce potentiel touristique certain, le risque d'inondation présent sur l'ensemble du village fige les possibilités de développement du village.

La **frange occidentale des Monts du mâconnais et du tournugeois (3)** est un secteur patrimonial de grande qualité globalement bien préservé de l'urbanisation. Depuis Tournus et jusqu'à la Chapelle-sous-Brancion, la D14 est séquencée par la présence de villages et de bourgs de caractère. Cet axe de découverte patrimonial du territoire laisse également à découvrir des paysages de grande qualité proposant une alternance entre des espaces de polyculture, des espaces forestiers, quelques espaces viticoles, et enfin la vallée bocagère du Grison. En véhiculant une identité patrimoniale et paysagère forte, ce secteur est donc particulièrement sensible aux évolutions urbaines mal maîtrisées.

Dans le **cœur des Monts du mâconnais et du tournugeois (4)**, les vignes rythment les paysages et l'organisation des villages et des bourgs. Dans ce secteur, on distinguera les

dynamiques des villages et des hameaux relativement isolés des axes de déplacement majeur et peu contraints par les dynamiques de développement urbain (Gratay, Grevilly, Champvent), des villages et des bourgs implantés le long de la vallée urbanisée et viticole de St-Gengoux-de-Scissé ou organisés autour de Lugny (pôle de proximité) qui connaissent une pression urbaine plus soutenue. Contrainte par la vigne, l'urbanisation n'est pas toujours bien intégrée à l'armature urbaine des villages et des bourgs et au site dans laquelle elle s'implante, et tend à impacter les paysages (urbanisation sur les hauteurs des coteaux en limite des espaces forestiers, éclatement des tissus urbanisés, dégradation ponctuelle des entrées de ville). Ces secteurs sont également soumis à un risque de simplification et de fermeture des paysages. L'avancée du couvert forestier sur les hauteurs des coteaux en limite urbaine et dans les fonds de vallées (vallée de l'Ail et de la Bourbonne) risquent, non seulement, de générer des conflits d'usages avec l'habitat, mais aussi, d'isoler un peu plus les villages et hameaux situés au cœur des Monts. Enfin, la prédominance des paysages viticoles du Sillon viticole contraste avec la diversité des paysages de la frange occidentale des Monts.

En proposant un cadre de vie attractif et une accessibilité directe au Val de Saône sans pour autant être contraintes par les infrastructures de transport, **les terrasses du Bas mâconnais et du Val de Saône** (notamment au niveau de Montbellet) connaissent une pression urbaine assez forte. Sur la partie haute des terrasses, l'urbanisation est bloquée par la vigne et se développe linéairement le long des routes et en direction du Val de Saône. En favorisant l'étalement urbain et la dispersion du bâti, ce mode de développement tend à miter et fragmenter les paysages et à dégrader la qualité du cadre de vie en favorisant l'éloignement au centre ancien et aux équipements structurants, en créant des enjeux de traitement et de requalification des traversées de ville au caractère routier. Sur cette partie « visible » des Monts du mâconnais et du tournugeois depuis le Val de Saône et la Bresse, on s'interrogera enfin sur l'effet de la simplification des paysages agricoles et viticoles (élargissement des unités foncières agricoles, disparition des haies et des murgers, ...) sur l'image de ce territoire où la vigne, la qualité des paysages et de son patrimoine bâti sont un moteur de développement local.

Le développement urbain de **Fleurville et de St-Albain (6)** est contraint par la topographie et la présence d'infrastructures de transports (A6, train, D 606) tend à fragmenter leur

armature urbaine et à dégrader la qualité de leur cadre de vie. Préserver la qualité et l'attractivité de ces bourgs est donc un enjeu de développement à venir.

Face à ces constats, plusieurs enjeux peuvent être mis en évidence par le PLUi, à savoir :

- La **préservation et la mise en valeur de la diversité des paysages naturels et urbains** dans les secteurs particulièrement sensibles aux évolutions urbaines;
- La préservation du cadre de vie et des qualités patrimoniales des villages et des bourgs (identification des éléments de patrimoine);
- La **maîtrise des dynamiques de développement urbain sur l'ensemble du territoire** tout en considérant les besoins propres aux villages, aux pôles urbains intermédiaires et à Tournus ;
- Le **renouvellement urbain de la ville de Tournus sur elle-même et la nécessaire évolution de son tissu urbanisé** afin de redonner une armature urbaine claire à cette ville fragmentée et de répondre à ses besoins en logements et en matière de développement économique, tout en préservant l'attractivité de son centre historique.

